

**COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES**

Direction générale de la Pêche

**Etude régionale à caractère socio-économique  
dans le secteur de la pêche**

**FRANCE**

Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion

**Document**

**1992**

**COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES**  
Direction générale de la Pêche

**Etude régionale à caractère socio-économique  
dans le secteur de la pêche**

**FRANCE**

**Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion**

**CONTRACTANT PRINCIPAL**

**COFREPÊCHE**  
165, rue Jean-Jacques Rousseau  
F - 92130 Issy-les-Moulineaux

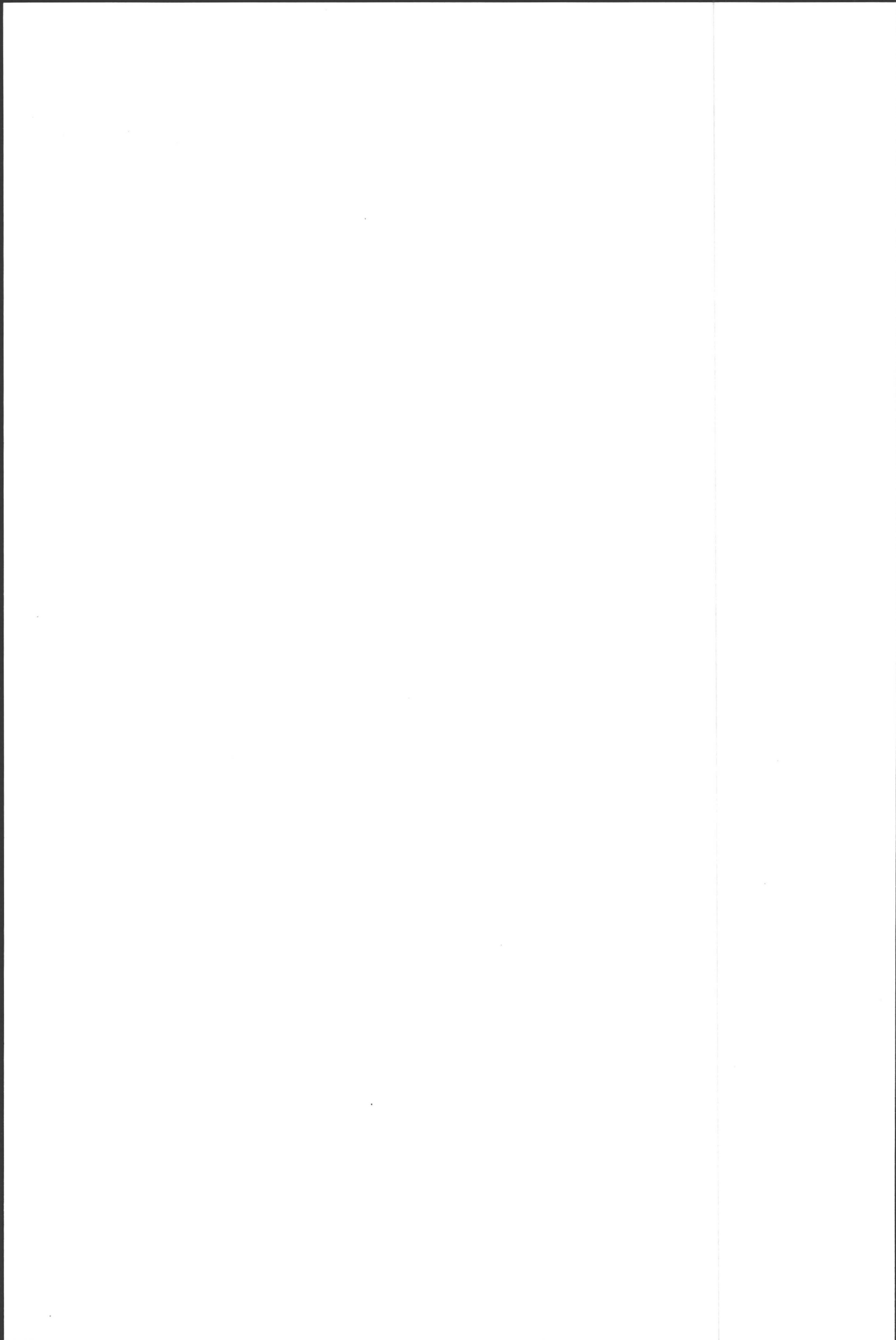
**CONTRACTANT ASSOCIÉ**

*IFREMER - Institut Français de Recherche pour l'exploitation de la Mer*  
F - Cayenne, Le Robert, Le Port

**PRINCIPAUX AUTEURS**

*Michel GIRIN*  
*Gildas BOREL*  
*Isabelle RATHIER*  
*Frédéric GUEGUEN*

*Le présent document a été établi pour l'usage interne des services de la Commission des Communautés européennes. Il est mis à la disposition du public, mais il ne peut être considéré comme constituant une prise de position officielle de la Commission et en aucun cas il ne préjuge de l'opinion future de la Commission dans ce domaine. Ni la Commission, ni ses contractants, ni aucune personne agissant en leur nom, ne garantissent l'exactitude et le caractère exhaustif des informations contenues dans ce document et n'assument aucune responsabilité pour l'usage qui pourrait en être fait.*



## ABSTRACT

La présente étude couvre les quatre départements français d'outre-mer, soit la Guyane et les îles de la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion ainsi que leurs dépendances.

Ce sont des terres communautaires lointaines, qui vivent dans un contexte économique et social plus dépendant de relations directes avec la métropole que de relations concurrentielles avec leur environnement géographique. Leur contribution physique au territoire national est importante : 97 000 km<sup>2</sup> (18 % de la superficie métropolitaine), 1500 km de côtes, 0,7 million de km<sup>2</sup> de Zone Economique Exclusive. Leur contribution en population et en valeur économique reste néanmoins modeste : 1,5 million d'habitants (moins de 3 % de la population métropolitaine), avec un PIB par tête à peine égal à 40 % du niveau métropolitain.

La flotte de pêche de la région est très largement dominée par les navires de moins de 12 m (autour de 3200 contre 82), qui sont à plus de 90 % des pirogues plus ou moins améliorées et des barques non pontées. La production de ces embarcations de petite pêche, très difficile à comptabiliser à cause d'une forte dominance de la vente directe, se situe autour de 16 000 - 17 000 tonnes/an pour une valeur de l'ordre de 90-95 millions d'écus. La production des navires de plus de douze mètres, autour de 6000 tonnes/an pour une valeur de l'ordre de 40 millions d'écus est très largement dominée par la crevette (Guyane) et la langouste (terres australes à partir de la Réunion). L'aquaculture est récente et encore peu développée (260 tonnes, moins de 4 millions d'écus).

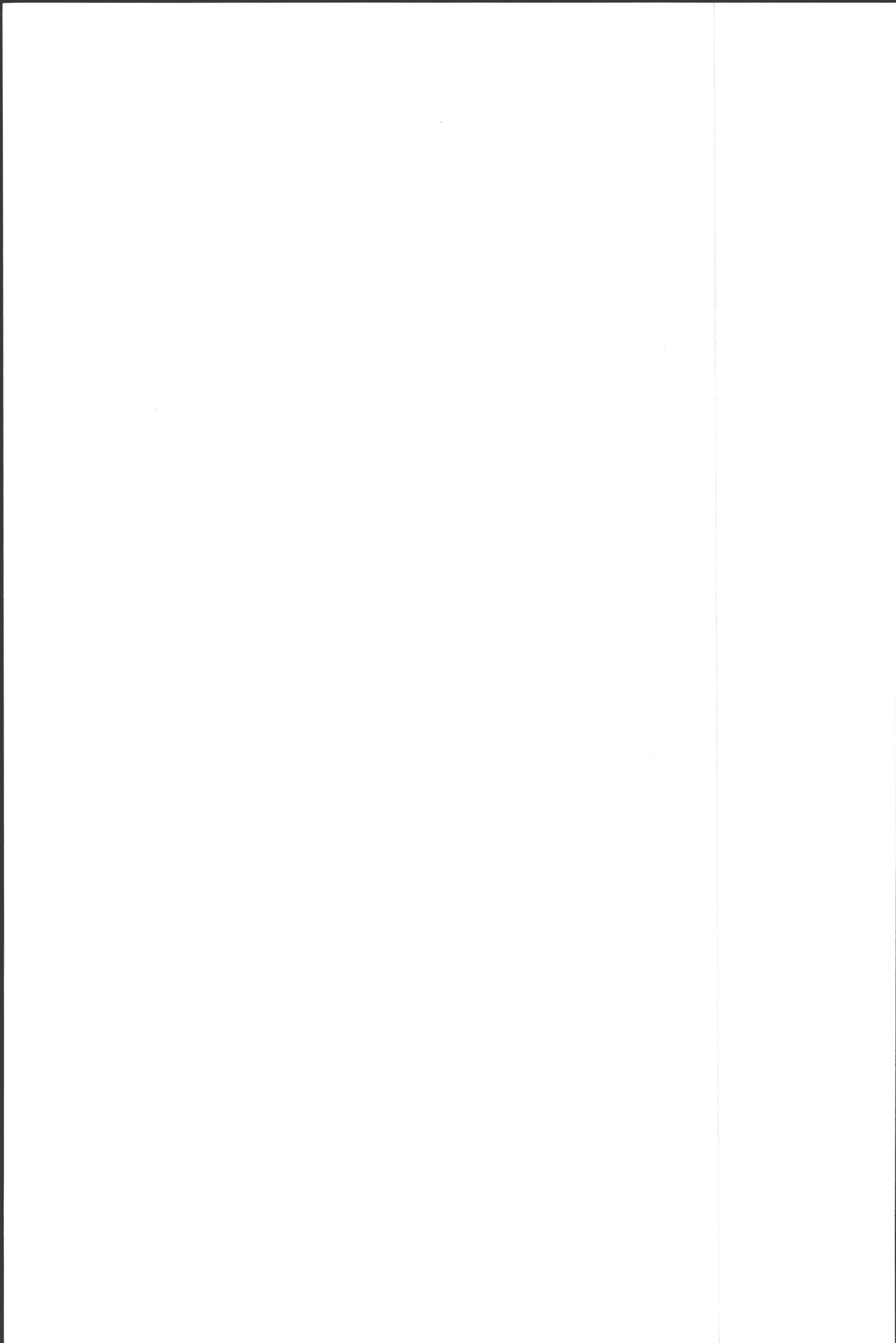
Les pêcheurs professionnels seraient entre 6500 et 7000, dont seulement 2970 régulièrement enregistrés comme inscrits maritimes.

Les secteurs amont et aval de la filière sont encore peu développés. Elle est ainsi totalement dépendante de l'extérieur pour ses moteurs, engins de pêche et navires de plus de 12 m, tandis que l'ensemble transformation/commercialisation représente moins de 10 % de l'emploi à la production.

L'activité a connu une légère récession dans les années 80, suite à une surexploitation des zones de faible profondeur autour des îles. Mais il est clair que les domaines pélagique et profond pour toute la région, ainsi que le domaine benthique hauturier du plateau continental de la Guyane, recèlent des ressources encore mal connues et peu ou pas exploitées.

Il y a donc dans cette région des perspectives de développement de la filière, dont la mise en oeuvre demandera des mesures et une mobilisation d'efforts bien ajustées au contexte socio-économique particulier de ces terres ultra-périphériques de la Communauté.





## ABSTRACT

This study covers the four French overseas départements, i.e. French Guiana and the islands of Martinique, Guadeloupe and Réunion and their dependencies.

These are distant Community territories in a social and economic context more dependant on direct relations with metropolitan France than on competitive relations with their geographical neighbours. They account for a large part of the French national territory: 97,000 km<sup>2</sup> (18% of the metropolitan area), 1,500 km of coastline, 0.7 million km<sup>2</sup> of Exclusive Economic Zone. However, their contribution in terms of population and economic weight is small: 1.5 million inhabitants (less than 3% of the metropolitan population), with a per capita GDP of barely 40% of the level on the mainland.

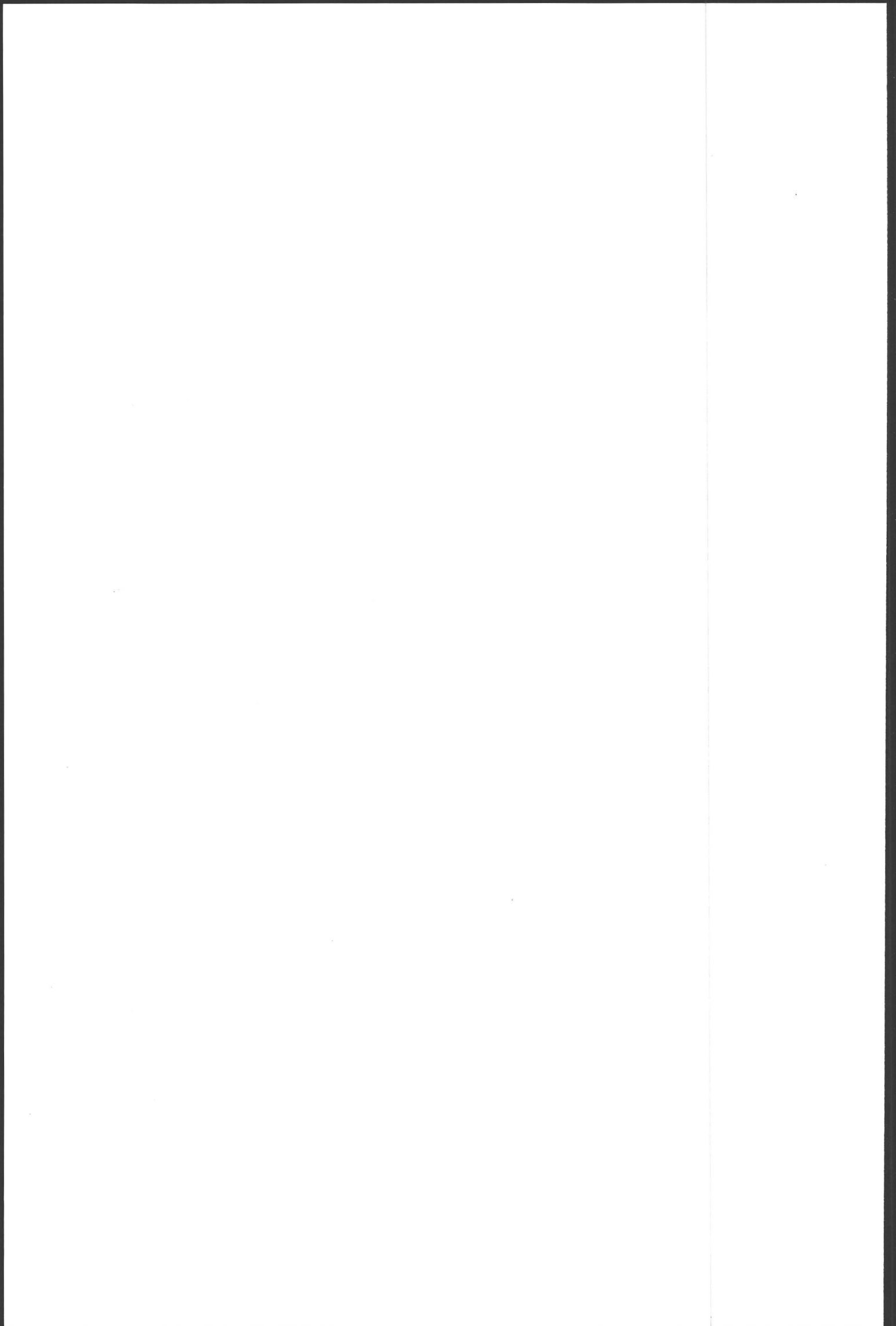
The region's fishing fleet is very largely composed of vessels less than 12 m in length (approximately 3,200 smaller vessels compared to 82 larger vessels), more than 90% of which are upgraded pirogues and small boats without a deck. Production from these small-scale fishing vessels is very difficult to estimate because of the dominance of direct sales, and is approximately 16,000 - 17,000 tonnes/year with a value in the order of ECU 90-95 million. Production from vessels longer than 12 m, approximately 6,000 tonnes/year and worth around ECU 40 million, is dominated by shrimp fishing (Guiana) and crawfish (in Southern Ocean from Réunion). Aquaculture is recent and still underdeveloped (260 tonnes, less than ECU 4 million).

It is estimated that there are between 6,500 and 7,000 commercial fishermen, of whom only 2,970 are properly registered seamen.

The upstream and downstream sectors are still underdeveloped. The Fishery sector is totally dependent on the outside supply for its engines, fishing gear and vessels longer than 12 m, whereas processing and marketing as a whole represent less than 10% in the production sector.

There was a slight recession in activities during the 1980s as a result of overfishing in the shallow water around the islands. However, it is clear that the pelagic and deep-sea fishing zones throughout the region, and the benthic deep-sea fishing on the continental shelf of Guiana hold as yet unknown resources which are little exploited if at all.

Therefore there are prospects for the development of the sector in this region, implementation of which will require measures and the mobilization of efforts well adapted to the special socio-economic context of these distant outlying territories of the Community.



## T A B L E

<b>1.</b>	<b>LES DEPARTEMENTS FRANÇAIS D'OUTRE-MER DANS LA POLITIQUE NATIONALE COMMUNAUTAIRE DES PECHES</b>	p 1
<b>1.1.</b>	<b>L'intégration des DOM dans la Communauté</b>	p 1
1.1.1.	<i>Des terres communautaires ultra-périphériques</i>	p 1
1.1.2.	<i>Les fonds et programmes accessibles aux DOM</i>	p 2
1.1.3.	<i>Dispositions spécifiques en liaison avec le contexte ACP</i>	p 3
<b>1.2.</b>	<b>Mesures spécifiques à la pêche</b>	p 3
1.2.1.	<i>Intégration des DOM dans les documents communautaires</i>	p 3
1.2.2.	<i>Les DOM dans les documents d'origine française</i>	p 4
1.2.3.	<i>Un objectif : le développement</i>	p 5
<b>2.</b>	<b>LE CADRE ECONOMIQUE ET HALIEUTIQUE DES DOM</b>	p 7
2.1.	<b>Les DOM et la mer</b>	p 7
2.2.	<b>L'Environnement halieutique des DOM</b>	p 8
2.3.	<b>La population et l'emploi</b>	p 9
2.4.	<b>La pêche et les ressources des secteurs voisins</b>	p 10
<b>3.</b>	<b>LES ACTIVITES DE PECHE ET D'AQUACULTURE</b>	p 13
3.1.	<b>La flotte de pêche</b>	p 13
3.1.1.	<i>Les embarcations de moins de 12 m</i>	p 14
3.1.2.	<i>Les embarcations de plus de 12 m</i>	p 14
3.2.	<b>Les marins</b>	p 15
3.3.	<b>Engins, types et zones de pêche</b>	p 17

<b>3.4.</b>	<b>Ports et répartition de la flotte</b>	p 17
3.4.1.	<i>Petite pêche</i>	p 17
3.4.2.	<i>Autres pêches</i>	p 18
<b>3.5.</b>	<b>Aquaculture</b>	p 18
<b>3.6.</b>	<b>Tonnages et valeurs de la pêche et de l'aquaculture</b>	p 19
3.6.1.	<i>Les tonnages et les valeurs par types d'activité</i>	p 19
3.6.2.	<i>Répartition par produits</i>	p 21
3.6.3.	<i>Analyse historique</i>	p 21
<b>4.</b>	<b>ANALYSE DE LA FILIERE</b>	p 23
<b>4.1.</b>	<b>Le secteur amont de la filière (fournitures et services)</b>	p 23
4.1.1.	<i>Enseignement/Recherche</i>	p 23
4.1.2.	<i>Administration/Services</i>	p 23
4.1.3.	<i>Construction/Entretien</i>	p 24
4.1.4.	<i>Bilan de l'emploi</i>	p 24
<b>4.2.</b>	<b>Le secteur aval de la filière (commercialisation et transformation)</b>	p 25
4.2.1.	<i>Transformation</i>	p 25
4.2.2.	<i>Commercialisation</i>	p 25
4.2.3.	<i>Bilan de l'emploi dans l'aval de la filière (transformation, commercialisation)</i>	p 26
4.2.4.	<i>Valeur ajoutée de la transformation et de la commercialisation</i>	p 26
<b>4.3.</b>	<b>Les flux d'import-export</b>	p 27
	<b>CONCLUSION</b>	p 29

<p><b>1. Les départements français d'outre-mer</b>  <b>dans la Politique Nationale</b>  <b>et la Politique Communautaire des Pêches</b></p>
---

## 1.1 L'intégration des DOM dans la Communauté

### 1.1.1. Des terres communautaires ultra-périphériques

Les départements d'outre-mer (DOM) font partie intégrante de la Communauté Economique Européenne, en vertu de l'article 227 du traité de Rome du 25 mars 1957. Les dispositions du traité et le droit dérivé leur sont donc applicables de plein droit. Mais, comme l'écrit le rapport de l'Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer (IEDOM) de 1990, *il demeure toujours possible d'adopter des mesures particulières en leur faveur pour répondre à leurs besoins spécifiques.*

Ces besoins spécifiques sont faciles à concevoir sur la simple consultation d'une carte géographique et des quelques indicateurs économiques de base. La spécificité des DOM va bien au-delà d'une banale situation de régions périphériques défavorisées de la continuité territoriale communautaire. On se trouve là en présence de terres communautaires lointaines, isolées dans un environnement de pays en voie de développement.

L'appartenance à la Communauté de ces îles (Martinique, Guadeloupe, La Réunion) et d'une entité continentale à large façade maritime (Guyane) a conduit à y créer une situation très particulière, construite sur deux termes fondamentaux :

- d'une part, une communauté législative, administrative, sociale avec une métropole lointaine, entraînant une relation économique plus étroite, par-delà les mers, avec ce partenaire lointain qu'avec les pays environnants, situation qui tend à créer une société vivant sur une base européenne et consommant largement des produits européens, à des prix qui seraient inévitablement supérieurs aux prix pratiqués en métropole si le jeu des taxations ne venait pas en partie compenser les coûts de transport ;

- d'autre part, une très large inégalité sociale, résultant de la coexistence de métropolitains expatriés, de travailleurs nationaux en contrats locaux et de travailleurs immigrés en provenance de pays très pauvres, situation qui conduit à un éventail de salaires plus large que l'éventail métropolitain, entre les rémunérations à coefficient multiplicateur des expatriés et les rémunérations très basses acceptées par les immigrés.

Les DOM vivent de ce fait à un niveau économique et social en moyenne très supérieur à celui des pays qui les entourent et sensiblement inférieur à celui de la Communauté métropolitaine. Cette position intermédiaire est un héritage historique et non pas, comme pour les "nouveaux tigres" de l'Asie, le résultat d'un progrès géré de l'intérieur. Les DOM ne peuvent donc pas prétendre à des positions d'interfaces économiques privilégiées entre les pays environnants et le monde développé, comme Singapour ou Hong-Kong. Ils se retrouvent de fait dans une position difficile, enviés par les pays environnants pour leur niveau de vie artificiel et inaccessible, ayant eux-mêmes en point de mire le niveau de vie tout aussi inaccessible de la métropole.

Malgré leur accès privilégié à la technologie européenne, leurs marchés intérieurs trop réduits ne leur permettent pas d'accéder à une bonne position de producteurs de produits européens manufacturés, destinés à l'exportation vers les pays environnants. La nécessaire protection de leurs productions primaires locales et leurs coûts de main d'oeuvre élevés les empêchent d'accéder à une bonne position de transformateurs de productions primaires des pays environnants, pour la commercialisation sur le marché de la Communauté.

C'est ainsi que, sauf à très petite échelle et sur quelques cas très particuliers, ils ne sont pas dans le domaine de la pêche :

- ni vendeurs autour d'eux de techniques et d'équipements élaborés, de conception européenne ;

- ni vendeurs sur le marché européen de produits transformés par eux, à partir d'une matière première en provenance des pays environnants.

Dans ce contexte, il est naturel que les règlements européens et le grand marché européen soient plutôt vus dans les DOM par leurs angles des aides et des fonds structurels permettant de remédier à des effets négatifs de la construction européenne, que sous l'angle de nouvelles opportunités de marchés et de développement.

### 1.1.2. Les fonds et programmes accessibles aux DOM\*

Depuis 1975, les DOM bénéficient des trois fonds structurels de la CEE : le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), le Fonds Social Européen (FSE), le Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA).

En vue de remédier à certaines conséquences potentiellement négatives de la mise en place du grand marché européen à partir du 1er janvier 1993, l'Acte Unique prévoit la mise en oeuvre d'actions visant à réduire les écarts de développement entre les régions. Le cas des DOM a été spécifiquement évoqué et il a été admis la nécessité de renforcer le soutien de la Communauté en vue de promouvoir leur développement et de faciliter l'intégration de leur économie dans le marché intérieur de 1993.

Cette volonté se concrétise par une réforme des règles de fonctionnement des fonds structurels et par la décision d'instituer un programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des départements français d'outre-mer (POSEIDOM).

Le programme POSEIDOM est global et pluridisciplinaire. Entré en vigueur au 1er Janvier 1990, prévu pour se dérouler sur trois ans (1990 à 1992), il s'inscrit dans une démarche visant à permettre une insertion réaliste des DOM dans la Communauté, à contribuer au rattrapage économique et social des DOM dans la perspective du Grand Marché du 1er janvier 1993 et à promouvoir la coopération régionale. Il prévoit le maintien, l'extension ou l'adaptation des mesures communautaires déjà adoptées pour les DOM et des mesures spécifiques sous forme d'aides à la production, à la transformation ou à la commercialisation pour les produits agricoles non couverts par les règles communes.

La réforme des fonds structurels vise à en faire des instruments de développement économique. L'action structurelle menée par la Communauté et qui concerne les DOM français doit s'articuler autour de quatre objectifs :

- promouvoir le développement par l'intervention des trois fonds européens,
- combattre le chômage de longue durée,
- faciliter l'insertion professionnelle des jeunes par l'intervention du FSE,



- accélérer l'adaptation des structures agricoles ainsi que le développement des zones rurales.

Les DOM sont en outre éligibles à plusieurs programmes, dont les trois suivants, qui touchent ou peuvent toucher au domaine nous intéressant ici :

- REGIS, qui vise à renforcer l'insertion socio-économique des régions ultrapériphériques de la Communauté, à savoir les îles espagnoles et portugaises de l'Atlantique et les DOM français (200 millions d'écus, dont 90 pour les DOM),

- ENVIREG, concernant la préservation de l'environnement des régions les plus défavorisées et la protection de leurs zones côtières (500 millions d'écus pour la période 1989-93, dont 10 millions pour les DOM),

- STRIDE, relatif aux aides à la recherche et à l'innovation dans les PME (400 millions d'écus, dont 8 pour les DOM).

L'octroi de mer, taxe touchant les marchandises entrant dans les DOM, quelle que soit leur provenance, doit être aménagé. Si la CEE reconnaît la nécessité pour les DOM de percevoir une telle taxe, elle demande que celle-ci soit applicable également aux productions effectuées dans ces départements. Elle prévoit néanmoins des exonérations partielles ou totales de la taxe pour les productions locales selon les besoins économiques, jusqu'en 2002.

### *1.1.3. Dispositions spécifiques en liaison avec le contexte ACP*

Faisant partie intégrante de la Communauté Economique Européenne, les DOM ne sont pas directement concernés par la convention de Lomé, qui vise les anciens territoires européens d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP), leur assurant entre autres diverses aides pour des programmes de pêche et d'aquaculture, ainsi que pour l'écoulement sur le marché européen des produits qui en résultent.

Cependant certaines dispositions permettent à la Communauté de déroger temporairement au régime normal ou tendent à préserver les intérêts des DOM pour trois produits essentiels de leur économie : la banane, le rhum et le sucre.

Ces dispositions témoignent de la reconnaissance par la CEE de la spécificité des DOM et du désir de continuer à leur accorder un traitement tout aussi spécifique. Rien n'empêche qu'une telle dérogation temporaire vienne à l'occasion intervenir dans le secteur des produits de la mer, si l'enjeu socio-économique le justifiait.

## **1.2. Mesures spécifiques à la pêche**

### *1.2.1. Intégration des DOM dans les documents communautaires*

Si le statut des DOM, les dispositions générales et les programmes communautaires qui s'y appliquent sont clairement définis, il est plus difficile de trouver des informations sans faille sur les dispositions spécifiques à la pêche.

Les DOM sont rarement évoqués en tant que tels dans les documents communautaires. L'interprétation naturelle sera alors de considérer que, s'ils ne sont ni mentionnés ni spécifiquement exclus, ils sont implicitement considérés comme faisant partie intégrante de ce qui est pris en compte et donc concernés par les dispositions en cause. Mais, en même temps, les DOM et les éléments qui les concernent sont parfois pris en compte sur certains points et omis sur d'autres, sans que cela soit clairement spécifié.



Le lecteur qui s'interroge sur leur présence ou leur absence, en particulier dans des documents statistiques, est souvent amené à des recherches fastidieuses, pour lesquelles il devra fréquemment consulter des documents annexes au dossier de synthèse, sans toujours parvenir à une certitude. On constatera par exemple en croisant les chiffres que les DOM ne sont pratiquement jamais comptabilisés dans les statistiques de l'effectif total des pêcheurs français. Alors que la pêche crevette guyanaise apparaîtra fréquemment dans les statistiques de valeur de la production.

Les DOM ne sont ainsi quasiment jamais évoqués en tant que tels dans les textes de la Commission, comme par exemple les règlements pêche-aquaculture (CEE) 4028/86 et 3944/90 du Conseil. C'est logique si l'on admet qu'ils sont automatiquement inclus dans les dénominations "Communauté Européenne" ou "France", chaque fois qu'il n'est pas fait mention explicite de leur exclusion. Et, de fait, on les trouvera souvent, avec des dispositions particulières, dans une annexe.

Ainsi l'annexe II du règlement (CEE) 4028/86 du Conseil et la même annexe du règlement (CEE) 3944/90 du Conseil, qui modifie le précédent, citent explicitement les DOM dans les zones périphériques et défavorisées bénéficiant de taux d'aides privilégiés pour la restructuration, le renouvellement et la modernisation de la flotte de pêche : 35 % de l'investissement éligible pour les unités de moins de 9 m (12 m pour les chalutiers), 30 % pour les unités dont la longueur est comprise entre 9 et 12 m, 20 % pour les unités de plus de 33 m.

A côté de ce cas simple, la communication de la Commission au Conseil et au Parlement sur la Politique Commune de la Pêche, en date du 30 novembre 1990 (SEC (90) 2244), fournit un modèle de situation qui peut prêter à confusion pour un lecteur non averti. Le texte de base de ce document ne faisant pas de référence spécifique aux DOM, on pourra en déduire qu'il les intègre implicitement. Mais une lecture attentive du texte, très orienté sur le problème de la ressource, sans mention de celle des DOM, poussera le lecteur à s'interroger sur leur prise en compte. De fait, il constatera en consultant les annexes que les cartes des zones de pêche ne comprennent pas les zones de pêche des DOM (exclusion implicite). Le tableau de situation des registres des navires stipule que ceux des DOM ne sont pas inclus dans les données sur la France (exclusion explicite). Le tableau de la production aquacole française comprend celle des crevettes, qu'un lecteur averti situera dans les DOM (inclusion implicite). Le tableau des investissements et aides octroyées par la Commission aux projets aquacoles en 1989 mentionne le montant octroyé aux DOM, sans que celui des aides de 1990 permette de savoir si l'absence d'une ligne DOM est due à un oubli ou à l'absence de dossiers éligibles d'aide cette année là.

Il y a donc de quoi s'y perdre un peu. L'annuaire 1990 des statistiques Eurostat a pour sa part choisi une position plus nette sur un point. La production de la pêche dans les DOM est identifiée (avec celle de la Nouvelle-Calédonie) après le total de la production des 12 pays européens, comme s'il s'agissait de pays extérieurs à la Communauté. Mais les tableaux de la flotte de pêche française et du commerce extérieur des produits de la mer sont, selon toute vraisemblance, des tableaux hors DOM, sans que cela soit précisé.

### *1.2.2. Les DOM dans les documents d'origine française*

Il sera naturel de se demander si cette situation un peu confuse de la prise en compte des DOM dans les documents communautaires vient de la Communauté elle-même ou des éléments fournis par la France.

La consultation du plan sectoriel français relatif à l'amélioration des conditions de transformation et de commercialisation des produits de la pêche en date du 10/7/90, remis à la Commission au titre du règlement (CEE) 4082/89 du Conseil est intéressante à ce sujet.

Les chapitres de "délimitation des zones géographiques dans lesquelles la pêche et l'aquaculture sont importantes" et de "situation économique et sociale de la zone géographique en général" ne traitent que de la métropole et de la Corse. Mais les tableaux de bilan 1986-89 et de prévisions 1991-93 en investissements de commercialisation à terre détaillent explicitement les éléments de Martinique, Guadeloupe, Guyane et La Réunion et les intègrent dans le total. Le chapitre sur l'aquaculture continentale intègre dans son texte même des paragraphes sur la production des crevettes d'eau douce dans les DOM. Le chapitre sur la transformation ne fait aucune mention des DOM, ni dans le texte ni dans les tableaux budgétaires.

Un tel texte conduit à penser que l'imprécision au niveau européen vient directement d'une imprécision au niveau national. Et de fait l'exploitation d'autres documents et les interviews montrent qu'il n'y a pas dans l'administration nationale une position formelle sur le sujet, mais plutôt des choix d'opportunité. Lorsqu'il y a des données fiables et accessibles sur les DOM, elles sont prises en compte. Lorsque les données manquent, ou demanderaient une recherche délicate, les DOM sont omis sans que cela soit toujours précisé.

Ainsi, l'observation montre que les statistiques françaises concernant les marins n'intègrent pas ceux des DOM et qu'il en va généralement de même pour les chiffres de production. Le Centre Administratif des Affaires Maritimes françaises (CAAM), qui établit les statistiques administratives de la profession maritime, confirme cette absence de prise en compte, ce que déplore son directeur actuel, qui a été en poste dans les DOM. Il explique cette lacune par le manque de fiabilité des statistiques dans les DOM.

Depuis quelques années, des opérations sont en cours pour tenter d'obtenir des éléments plus fiables sur le secteur halieutique des DOM. L'Institut Français pour l'Exploitation des Mers (IFREMER), principal outil de la recherche halieutique française, a ainsi pris conscience de manque de fiabilité de l'information de base et programmé une étude complète sur l'état du secteur dans les DOM, après plusieurs études spécifiques à des sous-secteurs particuliers dans certains DOM (Martinique, La Réunion). La région Guyane et les bailleurs de fonds de la pêche guyanaise ont fait exécuter en 1991 un audit de la pêche crevette et un plan directeur de la pêche artisanale, tandis que la Martinique a fait réaliser une étude de perspectives et d'aménagements portuaires.

### *1.2.3. Un objectif : le développement*

Il y a donc aujourd'hui un certain flou sur l'information concernant la pêche dans les DOM, qui rejaillit sur la prise en compte de ses éléments dans les documents nationaux et communautaires. Il est clair aussi qu'on devrait pouvoir parvenir dans peu de temps à plus de rigueur dans ce domaine, grâce à une série de travaux récents et en préparation.

Cette étude globale, commandée par la Communauté, vient à point pour y contribuer. Comme le lecteur pourra le constater dans le texte qui suit, elle est loin d'apporter des chiffres nets et définitifs permettant d'asseoir l'analyse sur des bases rigoureuses. De même que l'économie des DOM n'est pas au même niveau que l'économie métropolitaine, la précision des statistiques, la gestion des informations, la tenue des archives, ne sont pas toujours comparables à ce qu'on trouve en métropole. D'autant plus que le souci des administrations concernées par la pêche et l'aquaculture dans ces départements n'a pas la même rigueur : il n'y est pas devenu nécessaire, comme en métropole, de connaître le détail de l'activité pour partager équitablement les contraintes d'une situation de pénurie.

En effet, tous les documents que nous avons exploités, tous les interlocuteurs que nous avons rencontrés, s'accordent sur un point essentiel. Il n'est nul besoin ici de mesures d'accompagnement pour résoudre les problèmes socio-économiques résultant de la mise en oeuvre d'une Politique Commune de la Pêche conduisant inéluctablement des pêcheurs et d'autres opérateurs de la filière à devoir quitter leur activité. Si certains composants de la ressource, les plus rémunérateurs et les plus immédiatement accessibles, sont exploités au

maximum ou conjoncturellement surexploités, d'autres sont loin de l'être. Et il est hors de doute que certains de ces derniers sont économiquement exploitables.

Mais il y a par contre des besoins nets :

- de dérogations, permettant aux professionnels des DOM de se protéger contre des importations massives dans les DOM eux-mêmes de poissons des pays en développement environnants, qui seraient facilitées par une ouverture des frontières européennes négligeant le cas particulier des DOM,

- de mesures de transition évitant aux DOM, pour la part de leur production exportée ou exportable vers la métropole, de subir sans amortissement l'effet d'ouvertures spécifiques des frontières de la Communauté à des pays concurrents (cas de la détaxe des crevettes des pays Andins dans le cadre de l'aide à la lutte contre la domination économique de la production de drogue).

La politique nationale et les politiques locales, comme on a déjà pu le voir plus haut dans le cas du POP, visent donc à encourager le développement conjoint de la pêche et de l'aquaculture dans les DOM. Les programmes sont de ce fait orientés vers une meilleure connaissance des perspectives, une organisation plus performante de l'activité, la modernisation et l'augmentation des performances de la flotte, la formation des hommes.

Dans ce contexte, nous nous sommes permis ici d'ajuster les termes de référence à la situation. Plutôt que de nous attacher à déterminer les mesures à mettre en oeuvre pour générer des emplois alternatifs sans objet réel, nous nous sommes attachés à déterminer les mesures à mettre en oeuvre pour renforcer la filière et y générer des emplois. Y compris, pourquoi pas, des emplois à destination de professionnels métropolitains qui pourraient être intéressés par une délocalisation.

## 2. Le cadre économique et halieutique des DOM

### 2.1. Les DOM et la mer

Trois des DOM, la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion, sont des îles ; les deux premières situées dans l'arc Caraïbe, la troisième dans l'Ouest de l'Océan Indien. Le quatrième DOM, la Guyane, est un territoire littoral du bloc continental de l'Amérique du Sud. Tous les quatre donnent accès à un littoral et à une Zone Economique Exclusive (ZEE) liée à cette possession littorale. Il pourrait donc sembler facile de donner une première idée de l'importance de la mer dans ces départements, par un tableau de la superficie, de la longueur du littoral et de la surface de ZEE de chacun.

Trouver ces données apparemment simples dans les statistiques nationales et locales n'est cependant pas facile.

Les chiffres de superficie disponibles pour les trois îles et la Guyane sont clairs. Mais les départements de la Guadeloupe et de la Réunion ne sont pas limités aux seules îles du même nom. Le département de la Guadeloupe comprend, outre l'île de la Guadeloupe, 6 autres îles ou groupes d'îles, en partie situées à proximité de l'île principale (Les Saintes, Marie-Galante, La Désirade), en partie situées bien plus au Nord, sans continuité territoriale avec la ZEE de l'île principale (Saint Barthélemy et Saint-Martin, cette dernière pour la seule partie Nord-Est, le reste faisant partie des Pays-Bas). L'île de la Réunion possède pour sa part cinq dépendances, l'une au Nord (Tromelin), les trois autres entre Madagascar et le continent Africain (Les Trois Glorieuses, Jean de Nova, Bassas de India, Europa), îles inhabitées, souvent regroupées sous la dénomination d'Iles Eparses.

L'ensemble représente une superficie territoriale loin d'être négligeable : plus de 97 000 km<sup>2</sup>, soit près de 18 % de la superficie territoriale de la France continentale et de la Corse.

Les chiffres de longueur du littoral varient sensiblement d'un document à l'autre, en partie par l'effet d'imprécision habituel aux littoraux très tourmentés (Martinique, Guadeloupe), en partie par l'effet (Guadeloupe, Réunion) d'une incertitude possible entre la prise en compte de la seule île principale ou de l'ensemble des îles du département.

Les chiffres de superficie de la ZEE posent eux aussi le problème de la prise en compte ou non de l'ensemble des îles du département pour la Guadeloupe et la Réunion, avec en outre une absence de données précises sur les frontières entre ZEE dans l'arc caraïbe.

Enfin, il arrive parfois que les Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF : îles Kerguelen, Crozet, Saint-Paul et Amsterdam) soient prises en compte lorsqu'on parle de la Réunion, parfois aussi, mais plus rarement, qu'y soit ajoutée la collectivité territoriale française de Mayotte.



Le tableau I ci-après constitue une tentative de prise en compte de l'ensemble des superficies territoriales, longueurs de littoral et surfaces de ZEE correspondant à ce qu'on pourrait appeler l'entité économique des DOM : il intègre les éléments concernant l'ensemble des îles du département de la Guadeloupe (îles habitées, intégrées dans l'économie départementale), mais pas ceux des îles éparses (gérées administrativement par le département mais non intégrées dans son économie), ni ceux des TAAF et de la collectivité territoriale de Mayotte.

Tableau I : Superficies, dimensions littorales et espace maritime des DOM

	Martinique	Guadeloupe	Réunion	Guyane
<i>Superficie territoriale</i>	1 102 km <sup>2</sup>	1 705 km <sup>2</sup>	2 510 km <sup>2</sup>	92 000 km <sup>2</sup>
<i>Longueur du littoral</i>	350 km	579 km	208 km	350 km
<i>Rapport littoral / territoire</i>	0,31	0,34	0,08	0,004
<i>Superficie de la ZEE</i>	60 000 km <sup>2</sup>	110 000 km <sup>2</sup>	313 000 km <sup>2</sup>	120 000 km <sup>2</sup>
<i>Rapport ZEE / territoire</i>	59	65	125	1,3

On constatera que la Martinique et la Guadeloupe, qui se détachent nettement des autres DOM en matière de relation littoral / territoire, restent nettement en retrait de la Réunion en matière de relation ZEE / territoire. Tandis que la Guyane, qui représente à elle seule presque 95 % de la superficie territoriale de l'ensemble des DOM, n'apporte que le cinquième de leurs ZEE cumulées. Lesquelles représentent plus de deux fois la superficie de la ZEE métropolitaine.

Pour qui s'intéresse à la pêche, il sera important de noter qu'une intégration dans le tableau, à la colonne Réunion, des îles éparses (avec une ZEE de 657 000 km<sup>2</sup>) et le cas échéant des TAAF (avec une ZEE de 1 700 000 km<sup>2</sup>) ferait passer le rapport global ZEE / territoire de l'ensemble des DOM d'un peu plus de 6 à près de 13 dans le premier cas, et autour de 30 dans le second cas. Même si cela reste loin derrière la ZEE que peuvent revendiquer les territoires d'Outre-Mer français du Pacifique (7,6 millions de km<sup>2</sup>), c'est indéniablement un accès à des potentialités halieutiques non négligeables.

On pourrait donc s'attendre à voir l'ensemble des DOM peser d'un poids important dans l'activité nationale de pêche. On pourrait aussi s'attendre à voir les îles, la Réunion particulièrement, peser d'un poids majeur dans l'activité de pêche des DOM et la Guyane n'y jouer qu'un rôle tout à fait mineur.

Mais l'environnement physique, la richesse halieutique, les peuplements et l'économie viennent interférer de manière sensible dans cette logique géographique simple.

## 2.2. L'Environnement halieutique des DOM

La Guyane, située en zone équatoriale, entre le Surinam et le Brésil, se différencie nettement des trois îles tropicales que sont la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion.

Il est vrai que la situation très enclavée de la Guyane, séparée des pays voisins par de grands fleuves et la forêt amazonienne, lui confère certains caractères fortement insulaires. Mais son vaste territoire de plaines et de plateaux, qui reste très largement couvert de forêt

primaire, peut difficilement être comparé avec ceux des trois îles, en grande partie ou en totalité volcaniques, de dimensions relativement modestes et largement déboisées.

La Guyane se différencie encore des trois autres DOM par un littoral rectiligne, bas, constitué généralement de mangroves et coupé par les débouchés de fleuves d'importance variable. Ces côtes sont périodiquement envasées par des bancs de vase migrants issus des apports de l'Amazone. Le plateau continental est vaste et descend en pente douce vers le large.

En comparaison, les trois îles sont pratiquement privées de plateau continental et d'estuaires importants. Elles présentent cependant des situations légèrement différentes entre l'ensemble Caraïbe et l'ensemble Indien. La Martinique et les îles du département de la Guadeloupe, intégrées dans l'arc insulaire des Antilles, constitué d'une multitude d'îles aux formes tourmentées, ont autour d'elles quelques hauts fonds dont ne dispose pas la Réunion, montagne volcanique isolée.

On trouvera donc :

- en Guyane un contexte d'environnement physique littoral favorable à la présence de peuplements halieutiques riches, liés aux apports d'eaux douces d'importants estuaires, avec des zones chalutables, éléments qui sont inexistantes autour des trois autres DOM,

- à la Réunion, une situation extrême de piton volcanique isolé dans l'océan, sans hauts fonds à proximité, où la ressource halieutique sera essentiellement une ressource pélagique du grand large, très dispersée.

### 2.3. La population et l'emploi

Le tableau II ci-après présente une estimation des données de population, produit intérieur brut et emploi pour l'année 1990 dans les quatre DOM, îles dépendantes de la Guadeloupe comprises, comme dans le tableau précédent. Ces estimations en valeurs arrondies ont été construites à partir des dernières statistiques officielles disponibles (qui remontent dans certains cas jusqu'à 1986) et des estimations de taux d'accroissement que nous avons pu recueillir sur place, entre la date de la dernière statistique disponible et 1990. Les taux de couverture des importations portent sur l'année 1989.

Tableau II : La population, l'emploi et la balance commerciale des DOM

	Martinique	Guadeloupe	Réunion	Guyane
<i>Population</i>	360 000	387 000	600 000	115 000
<i>Population/km<sup>2</sup></i>	327	226	239	1,2
<i>PIB arrondi (milliards de F)</i>	19	14	25	4
<i>PIB/hab sur PIB/hab métropole</i>	46 %	35 %	35 %	40 %
<i>Population active</i>	165 000	118 000	148 000	49 000
<i>Pop. active / pop. totale</i>	46 %	30 %	25 %	43 %
<i>Taux de chômage</i>	32 %	31 %	37 %	14 %
<i>Nombre d'emplois</i>	122 000	81 000	93 000	42 000
<i>Taux de couverture des importations</i>	16 %	9 %	12 %	12 %

Ces chiffres montrent bien le relatif sous-développement économique global et la forte dépendance des DOM : ils représentent seulement 1 % du Produit National Brut, pour une population égale à 2,6 % de la population métropolitaine et ne couvrent qu'une part très faible de leurs importations. Derrière cette situation d'ensemble, il y a aussi un contraste très net sur plusieurs points entre les îles et la Guyane.

Les îles sont fortement peuplées : la densité de population y est 2 à 3 fois plus élevée qu'en métropole (107 habitants/km<sup>2</sup>). Tandis que la Guyane, dont la superficie est équivalente à 17 fois la surface cumulée des trois îles, n'abrite qu'une population 14 fois plus faible et se retrouve avec une densité de population 90 fois plus basse qu'en métropole.

Les Produits Intérieurs Bruts (PIB) par habitant des quatre DOM sont assez proches les uns des autres, 2 à 3 fois plus faibles que la moyenne métropolitaine. Il n'y a pas de prééminence géographique : les deux départements antillais occupent les positions extrêmes.

En même temps, les DOM se démarquent des pays qui les entourent par des niveaux de vie et de rémunération 4 à 8 fois plus élevés. Leurs économies ne sont donc pas compétitives dans leur environnement proche, ce qui rend difficile toute exportation vers leurs voisins et conduit ces voisins à les considérer comme des cibles pour l'exportation et l'émigration.

Ces économies des DOM sont très déséquilibrées "comme l'attestent un taux de chômage élevé et un taux de couverture des importations dérisoire, l'existence d'un secteur tertiaire qualifié parfois d'hypertrophié" (Service Economie Maritime - IFREMER).

On notera cependant que la Guyane se distingue des îles par un taux de chômage faible (14 % contre 31 à 37 %), à peine supérieur au taux métropolitain (10 %). On notera aussi que si la Guyane et la Martinique ont des taux de population active par rapport à la population totale proches du niveau métropolitain (42 %), la Guadeloupe et surtout la Réunion ont des taux très faibles, proches des taux de pays en développement, à forte proportion de jeunes.

Le secteur primaire occupe en général autour de 10 % de la population active et, trait bien particulier, le secteur secondaire n'occupe qu'une place réduite : de 15 % (Martinique) à 23 % (Réunion).

Les DOM se caractérisent également par une économie de transferts importante : les transferts publics représentent entre le quart (Martinique, Guyane) et le tiers (Guadeloupe, Réunion) des PIB. Ces fonds proviennent essentiellement de la métropole, mais également de la CEE par le biais du FEDER et du FSE.

## 2.4. La pêche et les ressources des secteurs voisins

Nous entendons ici par secteurs voisins d'une part l'agriculture (productions végétales et élevage), d'autre part le tourisme. La comparaison des poids de la pêche et du tourisme se justifiant par le fait que le tourisme des îles est fortement lié à la mer.

Des évaluations précises de la valeur et des emplois de ces différents secteurs sont difficiles à trouver, y compris auprès des délégations départementales de l'INSEE. Les chiffres disponibles sont parfois anciens, parfois contredits par des études sectorielles, ce qu'ils recouvrent exactement n'est pas toujours bien précisé. Les évaluations du tableau III ci-après sont les valeurs les plus récentes que nous avons pu trouver (1989). Les points d'interrogation remplacent des valeurs qui nous ont semblé trop peu vraisemblables pour être conservées. L'incertitude sur la valeur du tourisme nous a conduits à donner des fourchettes pour les valeurs et ne nous a pas permis d'avancer des estimations des emplois.

En ce qui concerne la pêche et l'aquaculture, les effectifs indiqués totalisent, en valeur arrondie à la dizaine la plus proche, notre estimation des exploitants et salariés de l'aquaculture et l'effectif officiel des inscrits maritimes pour l'année 1990 (pêcheurs régulièrement inscrits comme professionnels auprès de l'administration des affaires maritimes). Les chiffres d'affaires sont une estimation faite par nous du chiffre d'affaires en première vente de l'activité de ces professionnels. On verra plus loin la valeur qu'il faut accorder à ces estimations, compte tenu de l'importance de la pêche informelle. Elles ont, à ce stade, le mérite d'être comparables aux éléments de l'agriculture et du tourisme, eux aussi limités aux activités des professionnels dûment enregistrés.

*Tableau III : Comparaison de l'ensemble pêche-aquaculture avec les secteurs voisins*

	Martinique	Guadeloupe	Réunion	Guyane
<b>Agriculture</b>				
exploitants agricoles (UTA)	16000	19750	15200	?
valeur filière agricole	1 300 MF	1 118 MF	1 694 MF	220 MF
dont valeur banane + sucre	780 MF	572 MF	763 MF	< 10 MF
exploitants élevage (UTA)	3 400	?	?	?
valeur élevage	246 MF	295 MF	477 MF	?
<b>Tourisme</b>	900-1 000 MF	700-800 MF	750-800 MF	< 100 MF
<b>Pêche-aquaculture</b>				
marins et aquaculteurs	740	1250	550	520
valeur (première vente)	140 MF	325 MF	76 MF	264 MF

Les secteurs agricole et touristique des îles représentent des valeurs et des nombres d'emplois sans commune mesure avec ceux de la pêche. Même si cette dernière atteint pratiquement la moitié de la valeur du tourisme en Guadeloupe, sur l'ensemble des trois îles, la pêche ne représente qu'autour du cinquième de la valeur du tourisme et autour du dixième de la valeur de l'agriculture.

Les îles arrivent en effet à produire et exporter pour une part importante plusieurs produits traditionnels (banane, sucre, ananas), presque exclusivement pour le marché métropolitain, grâce en grande partie à des avantages sur la concurrence consentis par la communauté française. Elles ont par contre du mal à développer d'autres ressources du secteur primaire auxquelles leur climat tropical leur permettrait de prétendre (comme les fleurs).

Elles sont des destinations de vacances appréciées des métropolitains et de l'importante diaspora des antillais et réunionnais de métropole. Les deux îles antillaises y ajoutent un tourisme américain notable. Dans tous les cas, la mer est un élément important de l'attrait touristique : la majorité des hôtels et résidences de vacances sont situés sur le littoral et offrent des loisirs de mer, dans lesquels la sortie de pêche reste toutefois un élément mineur.

A l'opposé des îles, la Guyane voit sa filière pêche-aquaculture dominer en valeur non seulement le tourisme, mais aussi l'agriculture. Comme nous le verrons plus loin, c'est un effet direct de la pêche crevettière, activité inexistante dans les îles, faute d'un environnement halieutique adéquat (point 2.2.)



Au total, le secteur pêche-aquaculture dans l'ensemble des quatre DOM apparaît donc ici comme une activité représentant quelques 3060 emplois à la production, pour une valeur de l'ordre de 805 millions de F en première vente, soit 0,9 % des emplois et 1,3 % du PIB, la Guyane se détachant nettement des trois îles avec un secteur pêche-aquaculture assurant 1,2 % des emplois et 6,6 % du PIB.

L'économie du DOM continental apparaît donc paradoxalement plus dépendante de la pêche que celles des DOM îliens, sur la base de ces chiffres globaux. C'est ce que nous allons analyser plus en détail dans les chapitres qui suivent.

### 3. Les activités de pêche et d'aquaculture

En abordant le texte qui suit, le lecteur se souviendra que, sauf cas tout à fait exceptionnel, ni la flotte, ni les marins, ni les débarquements de la pêche dans les DOM ne sont intégrés dans les données du POP français. Il faut donc ajouter les éléments de ce chapitre aux données du POP pour disposer du total français réel. Comme on pourra le voir, cet ajout n'est pas très important en matière de KW et de tonnages débarqués. Il est par contre important en matière d'emplois.

#### 3.1. La flotte de pêche

La représentativité des chiffres officiels concernant la flotte étant fortement mise en doute par de nombreux auteurs en ce qui concerne les embarcations de moins de 12 m, nous avons rassemblé pour cette catégorie, dans le tableau IV qui suit, les données des Affaires Maritimes (embarcations armées à la pêche en 1990, nombre de gauche) et des estimations du nombre des embarcations se livrant régulièrement à une pêche conduisant à une vente des produits (nombre de droite), estimations tirées de dénombrements et observations de divers auteurs.

Les chiffres concernant les navires de plus de 12 m sont ceux des Affaires Maritimes (navires armés à la pêche en 1990), qui ne sont pas contestés.

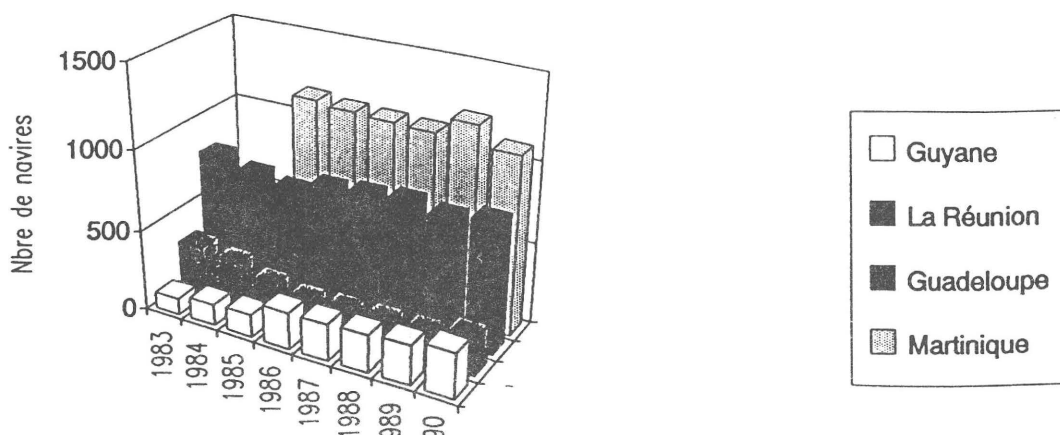
En l'absence de donnée administrative, les puissances sont des estimations faites par nos soins, à partir des données en puissance des navires de plus de 12 m et des connaissances sur la puissance moyenne des embarcations de moins de 12 m.

Tableau IV : Les flottes des DOM et leur puissance

	Martinique	Guadeloupe	Réunion	Guyane
Navires de - de 12 m	1 092-1 800	802-2 000	247-500	192-250
Navires de + de 12 m	4	0	4	74
Puissance totale (kw)	32 000	35 000	24 000	11 000

Comme le montre la mise en forme graphique des données de 1983 à 1990 (fig. I ci-après), cette flotte a très légèrement progressé au cours de la décennie écoulée.

Figure I : Evolution des flottes de pêche



### 3.1.1. *Les embarcations de moins de 12 m*

Même au niveau des seuls chiffres officiels, la flotte est très largement dominée par des embarcations traditionnelles, qui sont à plus de 90 % des pirogues plus ou moins améliorées et des barques non pontées (canots).

Les noms employés et les caractéristiques des embarcations diffèrent nettement d'un département à l'autre, chaque flottille s'étant développée à partir d'une tradition de formes et de techniques de construction propres à son environnement géographique. On trouvera ainsi des gommiers (pirogues) et des yoles (canots) en Martinique, divers types de canots en Guadeloupe (canots saintois, yoles et canots avec cabine), des barques et des vedettes (ces dernières avec abri ou cabine) à la Réunion, des pirogues, canots créoles, canots créoles améliorés et tapouilles (ces deux derniers pontés, avec cabine) en Guyane. On trouvera aussi en Martinique et Guadeloupe une trentaine de bateaux pontés dits "plan-pêche", navires pontés à moteur diesel, de 9-12 m et légèrement au-dessus de 12 m, résultant d'un plan de développement lancé en 1978-80, dont les résultats restent mitigés.

Dans cet ensemble très divers, une catégorie domine nettement : les canots de 7 à 9 m, non pontés, armés par 2 à 3 hommes, avec un ou deux moteurs hors-bord (puissance totale dominée par la tranche 40-70 CV (29-50 kw), mais pouvant atteindre jusqu'à 160 CV (115 kw) pour la pêche pélagique "à Miquelon" spécifique aux îles antillaises).

Les diverses formes d'embarcations non pontées de cette flottille sont aujourd'hui presque entièrement motorisées dans les quatre DOM (moteurs hors-bord) et en majorité passées à la coque plastique dans les îles, alors que le bois reste le matériau dominant en Guyane. La plupart sont de construction locale.

La centaine d'embarcations pontées que cumulent les quatre DOM, bateaux du "plan pêche" aux Antilles, vedettes à la Réunion, canots créoles améliorés et tapouilles en Guyane, sont équipées de moteurs diesel. La plupart sont importées, en construction plastique ou métal, sauf en Guyane, où la construction est locale, en bois.

Les embarcations de cette flottille artisanale sont la source essentielle des approvisionnements locaux en poisson frais. Elles ne diffèrent pas fondamentalement des embarcations, aussi nombreuses à deux fois plus nombreuses, d'une flottille de pêcheurs-plaisanciers, retraités de la pêche et pêcheurs informels, dont bon nombre commercialisent tout ou partie de leur pêche. Il est de ce fait difficile, surtout dans les îles, de dissocier les deux flottilles. C'est ce qui explique l'écart important (presque du simple au double) entre l'effectif des embarcations formellement reconnues par le fichier des Affaires Maritimes (embarcations dont les patrons payent un rôle de pêche) et les estimations tirées d'enquêtes sur le terrain.

Cela explique, comme on le verra plus loin, qu'on arrive en cas extrême (La Réunion) à une situation dans laquelle les scientifiques et l'administration s'accordent pour admettre que les statistiques de production publiées n'ont qu'un sens très théorique, les débarquements de la pêche artisanale professionnelle, seuls comptabilisés, ne représentant pas plus de la moitié des débarquements commercialisés.

### 3.1.2. *Les embarcations de plus de 12 m*

Non compris les quelques ligneurs du plan pêche antillais qui semblent dépasser de peu la limite des 12 m, la catégorie des embarcations de plus de 12 mètres est représentée par :

- deux palangriers de 15-18 m immatriculés à la Martinique et opérant à partir de Fort-de-France, qui pêchent des grands pélagiques dans les eaux du Venezuela et des îles du Sud ;

- 76 chalutiers-crevettiers de 25 m, dont 2 martiniquais basés en Guyane, aujourd'hui désarmés et 74 navires immatriculés en Guyane, opérant à partir du port du Larivot (Cayenne) ;

- 2 ligneurs polyvalents (12-13 m) et 2 navires de grande pêche (57 et 78 m) basés à la Réunion, au port de la Pointe des Galets, les navires de grande pêche exploitant de manière privilégiée, l'un le capitaine en eaux internationales (jusqu'à fin 1991, il vient tout juste d'être désarmé), l'autre la langouste et les poissons de fond dans la ZEE française des terres australes.

4 autres ligneurs polyvalents sont en cours de mise en place à la Réunion.

La seule véritable flottille de cette catégorie des plus de 12 m est donc constituée par les chalutiers-crevettiers guyanais, qui résultent d'une francisation imposée progressivement au cours des années 1980, en substitution d'une flottille étrangère (USA et Japon).

En outre, 40 licences étrangères (35 pour le Venezuela et 5 pour la Barbade) sont accordées à des ligneurs en bois de 14 à 24 m, armés par des équipages de 10 à 17 hommes, qui exploitent le vivaneau dans les eaux guyanaises, avec obligation de débarquer 75 % de leurs captures en Guyane.

Le port de la pointe des Galets, à la Réunion, est d'autre part un point d'escale et de transbordement pour une flottille de thoniers-palangriers sous pavillons taiwanais, coréen et hondurien, qui opèrent dans les eaux internationales de l'Ouest de l'Océan Indien (86 escales en 1989, pour 2933 tonnes). Tandis qu'une flottille soviétique de 16 navires travaille sous licence (quota de 18 000 tonnes en 1991) dans la ZEE des TAAF (Kerguelen).

La francisation de l'exploitation de la ZEE des DOM n'est donc pas totale aujourd'hui. L'exploitation par des navires des DOM des eaux internationales environnantes, comme l'exploitation sous pavillon français de la ZEE des TAAF à partir de la Réunion, restent encore négligeables.

### 3.2. Les marins

Comme on peut l'imaginer à partir des effectifs des embarcations, les populations des marins-pêcheurs des 4 DOM sont très largement dominées par les effectifs de la petite pêche artisanale, qui comprennent une part importante, difficile à chiffrer, de polyactifs, retraités et informels et braconniers (entre 0,5 et 1,5 fois l'effectif des professionnels enregistrés).

En effet, une partie significative des marins effectifs échappe à la statistique, ne déposant pas de rôle de pêche aux Affaires Maritimes, soit parce qu'ils ne pratiquent cette activité qu'à temps partiel en complément d'une autre activité (agriculture, fonction publique notamment), soit parce qu'ils sont inscrits comme demandeurs d'emploi. Ils se retrouvent ainsi classés, les premiers sous une autre rubrique de la nomenclature des métiers des statistiques INSEE, les autres comme chômeurs.

A ces pêcheurs occasionnels et informels, se surimposent dans les îles des quantités difficilement identifiables de personnes qui pratiquent plus ou moins régulièrement la pêche plaisancière dans un but lucratif, avec comme principale source d'écoulement de leur production le secteur de l'hôtellerie.

Cette catégorie est peu importante en Guyane. Mais elle y est remplacée par des immigrés clandestins, qui trouvent souvent dans des embarquements informels à la pêche une première source de revenus. On remarquera d'ailleurs que la population des marins-pêcheurs de ce département est dominée à plus de 70% par des immigrés (Guyana, Brésil, Vénézuéla), souvent récents, pas toujours en situation régulière.



Le tableau V ci-après résume la situation de l'emploi à la pêche dans les quatre DOM en 1990. Les chiffres officiels sont ceux de l'administration des affaires maritimes : les patrons et marins régulièrement inscrits, payant un rôle de pêche professionnelle. Les estimations proviennent d'un croisement fait par nos enquêteurs des diverses sources, en particulier les études de scientifiques intégrant des recensements sur le littoral des bateaux manifestement armés à la pêche et des nombres moyens d'hommes par bateau. Les valeurs basses de ces évaluations correspondent aux effectifs qui peuvent être assimilés à des emplois à plein temps.

Tableau V : L'emploi à la pêche

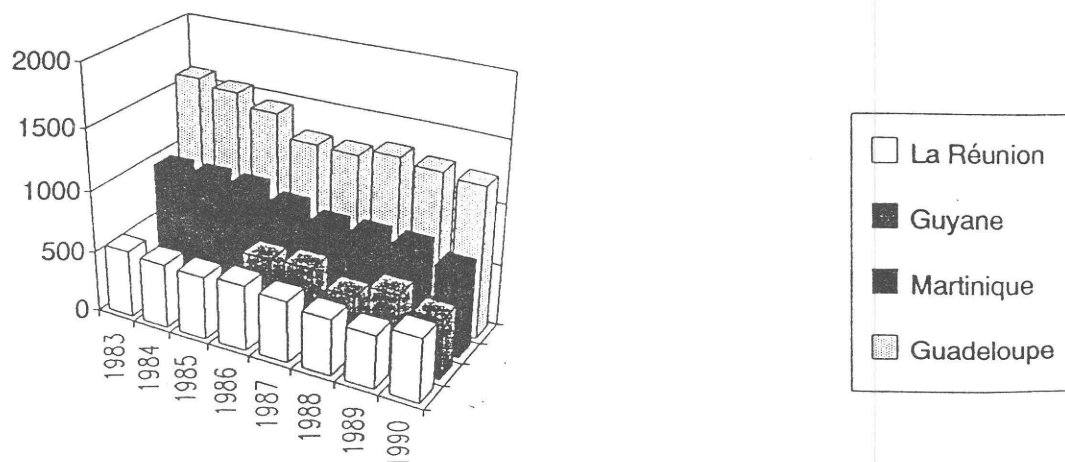
	Effectif Officiel (pêcheurs enrôlés)	Estimation informels compris	Rapport Estimation/Officiel
<i>Martinique</i>	716	2000-2500	2,8-3,5
<i>Guadeloupe</i>	1229	2700-3200	2,2-2,6
<i>Réunion</i>	527	800-1100	1,5-2,1
<i>Guyane</i>	498	650-800	1,3-1,6
<b>Total</b>	<b>2970</b>	<b>6150-7600</b>	<b>2,1-2,5</b>

Les inscrits maritimes représentent donc près de 3 000 personnes, soit environ 0,6 % de la population active globale des DOM et 0,9 % des emplois. Cela représente aussi 16,5 % de l'effectif des pêcheurs français qui figure dans le rapport de la Commission au Conseil et au Parlement, ce qui est très élevé et nous conduit, en complément d'autres indices, à considérer que les 18 000 pêcheurs à temps plein et temps partiel attribués à la France dans ce document ne comprennent pas les pêcheurs des DOM.

Comme l'indiquent les données du tableau, le nombre réel de pêcheurs quasi-professionnels dans les DOM est au moins 2,1 et peut être jusqu'à 2,5 fois plus important que celui des inscrits maritimes. Il est malheureusement difficile de savoir combien parmi eux sont inscrits comme chômeurs. On ne pourra donc rapporter l'effectif de ces pêcheurs quasi-professionnels qu'à l'ensemble de la population active (et non à la population ayant un emploi), obtenant ainsi un taux de 1,3 à 1,5 % selon l'estimation retenue.

On notera par ailleurs de l'illustration graphique de la période 1983-90 (fig. II ci-dessous), que le nombre des pêcheurs enrôlés a sensiblement diminué dans les quatre DOM au cours de la dernière décennie, Guyane exclue, et que l'âge moyen a eu tendance à croître au cours des années 1970 et 1980, faisant apparaître une certaine désaffection de la pêche, concomitante de la croissance du taux de motorisation. Ainsi, le nombre de pêcheurs officiels a diminué de 24 % à 25 % en Martinique et Guadeloupe entre 1983 et 1990 et de 19 % à la Réunion entre 1983 et 1989.

Figure II : Evolution de l'effectif des pêcheurs enrôlés



Les effets conjoints d'un contrôle plus rigoureux dans les îles et de diverses actions entreprises pour dynamiser l'activité (programmes de DCP, modernisation de la flottille) et faciliter l'accès des jeunes à la pêche, semblent cependant commencer à se faire sentir depuis quelques années, avec des amorces de remontées d'effectifs.

Ces effets apparaissent aussi dans la pyramide des âges des pêcheurs enrôlés, qui tend à être plutôt déséquilibrée vers les classes d'âges encadrant la quarantaine. Si un phénomène de vieillissement du métier était net lors de la dernière décennie, les mesures récentes d'aide à l'installation des jeunes ont permis d'attirer de jeunes classes d'âges vers le métier de pêcheurs et ainsi de renverser cette tendance au vieillissement.

Le niveau de formation est très généralement bas et les dérogations à la réglementation nationale en matière de diplôme sont très fréquentes, malgré l'action des centres d'apprentissage au métier. C'est particulièrement net en Guyane, avec la forte proportion d'immigrés prenant la pêche comme première activité.

### 3.3. Engins, types et zones de pêche

Dans la petite pêche de proximité, les lignes sont l'outil privilégié à la Réunion, le filet est l'outil privilégié en Guyane, tandis que les casiers et les lignes se partagent la position dominante aux Antilles. Le chalutage crevettier (Guyane) l'emporte largement en valeur sur toutes les autres formes de pêche.

La pêche guyanaise, riche d'un vaste plateau continental, reste concentrée près des côtes et n'a pas encore commencé l'exploitation de fonds au-delà d'une soixantaine de mètres de profondeur. Les pêches des îles, limitées par les ressources de plateaux continentaux étroits (quasi-inexistant à la Réunion), s'intéressent de plus en plus aux ressources pélagiques et commencent à mettre en oeuvre des programmes de DCP (Dispositifs Concentrateurs de Poissons). La pêche réunionnaise est la seule à envoyer des navires dans des ZEE étrangères ou sur des haut-fonds internationaux lointains.

Les îles antillaises et la Réunion ne reçoivent pas de navires étrangers dans leurs eaux. La Guyane, qui a mis en oeuvre dans les années 80 un programme de francisation de l'exploitation crevettière, achevé aujourd'hui à 80 %, accueille encore dans ses eaux, on l'a vu plus haut, une flottille de ligneurs vénézuéliens sous licence. La pêche réunionnaise participe seulement à hauteur du dixième à l'exploitation des ressources en poissons des Terres Australes et Françaises, qui est concédée pour l'essentiel à des chalutiers soviétiques. Il n'est pas certain que tout soit francisable et des échecs économiques, en particulier aux Kerguelen, ont conduit à l'interruption de certaines tentatives. Mais il y a là néanmoins des perspectives qui méritent qu'on suive attentivement l'évolution des prix et des techniques.

Globalement, le niveau de technicité, d'équipements, de mécanisation, est sensiblement en retrait du niveau métropolitain.

### 3.4. Ports et répartition de la flotte

#### 3.4.1. Petite pêche

La petite pêche utilise une multitude de ports et points de débarquement disséminés sur le littoral. Aux Antilles, les principaux de ces ouvrages ont fait l'objet, au cours de la décennie écoulée, d'opérations d'aménagement qui en font des infrastructures de relativement bon niveau, quoique nettement en deçà de ce qui existe en métropole.

En Guyane, la situation des infrastructures et services à la petite pêche reste encore à peine meilleure que dans les pays avoisinants. Les sites de débarquement sont certes abrités (estuariers), mais les infrastructures et les équipements se limitent généralement un ponton et à une petite chambre froide, sinon à presque rien.

A la Réunion, à côté de quelques ports de petite pêche sur la côte Ouest, il n'existe encore ailleurs que de petits points de débarquement constitués par des cales équipées de matériel destiné à faciliter la descente et la remontée des bateaux, mais si peu protégés que ces opérations s'avèrent parfois périlleuses.

Dans l'ensemble, la dispersion des activités sur le littoral ne facilite pas la construction d'infrastructures plus importantes qui s'avèreraient pourtant nécessaires. Malgré les efforts qui ont été faits au cours des années 80, beaucoup reste à faire, en particulier pour équiper les points de débarquements d'ateliers de réparation, de magasins d'équipements, de machines à glace, de chambres froides et de points de vente attractifs. Ce n'est pas une tâche facile : la multiplicité des sites, le faible encadrement des hommes, les habitudes de vente directe, impliquent une adaptation des structures et équipements à un contexte très particulier.

#### 3.4.2. *Autres pêches*

En ce qui concerne les infrastructures plus importantes, la situation est aussi variable suivant les endroits.

A la Réunion, la darse du port de commerce de la Pointe-des-Galets, qui accueille la poignée de navires réunionnais de grande pêche (une valeur débarquée de l'ordre de 50 MF, soit 6 % du total de l'ensemble des DOM) est plus un point d'accostage de navires transportant des produits de la mer préconditionnés qu'un véritable port de pêche. C'est aussi le cas du port de Fort de France, qui accueille les navires étrangers venant débarquer du poisson.

Le Larivot, près de Cayenne, seul port de pêche d'intérêt national des DOM, est de fait le seul port de pêche réellement important de la région (une valeur débarquée de l'ordre de 180 MF, 23 % du total de l'ensemble des DOM). Il dispose d'infrastructures et équipements techniques assez complets (appontements, slipway, dock flottant privé, 5 usines de conditionnement). Mais il constitue une entité isolée à l'extérieur de la ville et non l'élément central d'un bassin d'emploi.

De ce fait, aucune zone urbanisée de dimension importante, développée autour d'un port, ne peut dans la région justifier de rechercher des indicateurs économiques précis permettant de la qualifier ou non de zone fortement dépendante de la pêche. On ne pourra donc pas raisonner en termes de bassins d'emploi et de trajets travail-domicile et la notion de dépendance de la pêche devra être conçue ici en termes d'une dépendance de la petite pêche, pour des populations villageoises dispersées sur tout le littoral, à forte proportion de pluriactifs.

### 3.5. **Aquaculture**

Il y a très peu d'aquaculture, et très peu d'aquaculture vraiment marine dans les DOM. L'élevage des tortues, techniquement maîtrisé, se heurte à des difficultés de commercialisation, dues aux règlements internationaux destinés à protéger cette espèce. L'élevage du bar en Martinique a été un échec. Il est à présent testé une nouvelle espèce : l'ombrine tropicale. Ces activités demeurent marginales.

L'aquaculture concerne surtout des espèces qui sont en grande partie (*Macrobrachium rosenbergii*) ou en totalité d'eau douce (Tilapia, truite).

L'activité est dominée en tonnage comme en valeur par la crevette d'eau douce *Macrobrachium rosenbergii* (environ 120 tonnes pour l'ensemble). Si la technique d'élevage est maintenant maîtrisée, la commercialisation du produit se heurte à de sérieux problèmes de marché avec une clientèle locale potentielle réduite et un manque d'ouvertures pour l'exportation en raison du prix de revient élevé du produit par rapport à la production asiatique de pays à faible niveau de vie.

Les surfaces utilisées pour l'aquaculture de la crevette d'eau douce *Macrobrachium rosenbergii* varient d'une petite dizaine d'hectares à la Réunion à près de 50 hectares en Guyane où l'activité est maintenant en sérieuse récession. Les surfaces mobilisées pour cette activité en Martinique et Guadeloupe se situent aux alentours de 30 ha. Il est intéressant de noter que les éclosiers productrices de post larves en Guadeloupe, Martinique et Guyane sont techniquement capables de fournir des quantités suffisantes pour ensemercer des surfaces sensiblement supérieures à celles exploitées actuellement. L'inadéquation entre les possibilités techniques de production et la capacité de marketing bloque aujourd'hui tout nouveau développement de la filière.

L'élevage du Tilapia rouge est en cours de diffusion à la Martinique et à la Réunion, où des unités pilotes sur financement régional, qui maîtrisent la technique d'élevage, travaillent à encourager cette activité.

Au total, en dehors de la production de *Macrobrachium* pour le marché local aux Antilles, les espoirs aquacoles importants des années soixante-dix et quatre-vingt ont été pour l'essentiel déçus. Les nouveaux projets qui commencent à se formuler sont donc prudents et n'envisagent pas de grandes évolutions du secteur à moyen terme.

Nous estimons l'emploi à la production en 1990 (chefs d'exploitation, artisans et salariés), à partir de rapports IFREMER, aux niveaux indiqués dans le tableau VI ci-dessous.

Tableau VI : L'emploi de l'aquaculture

	Martinique	Guadeloupe	Réunion	Guyane
<i>Emploi total</i>	86	45	40	70
<i>Équivalents emplois plein temps</i>	70	35	30	50

### 3.6. Les productions de la pêche et de l'aquaculture

#### 3.6.1. Les tonnages et les valeurs par types d'activité

Ce que nous avons cherché à prendre en compte ici concerne :

- pour les tonnages, ce qui est débarqué par la flottille des DOM et produit par les exploitations aquacoles, exprimé en animaux entiers,
- pour les valeurs, le chiffre d'affaires en première vente.

Ces données, qui concernent l'année 1990, ont été rassemblées dans le tableau VII ci-dessous, qui a impliqué l'intégration de plusieurs facteurs correctifs et demande quelques précisions sur des choix qui ont été faits.



Tableau VII : Tonnages et valeurs de la pêche et de l'aquaculture, par types d'activités  
(année 1990)

	Martinique	Guadeloupe	Réunion	Guyane
<b>Production (tonnes)</b>				
Pêche artisanale officielle	2 400	6 800	630	1830
Pêche artisanale informelle	200-300	1100-1300	400-600	1000-1500
Autres pêches	250	0	1100	4930
Aquaculture	90	40	50	80
<b>TOTAL</b>	<b>2940-3040</b>	<b>7940-8140</b>	<b>2180-2380</b>	<b>7840-8340</b>
<b>Valeur (millions de F)</b>				
Pêche artisanale officielle	120	320	20	30
Pêche artisanale informelle	10-15	50-70	15-29	16-24
Autres pêches	8	0	41	238
Aquaculture	11	5	5	6
<b>TOTAL</b>	<b>149-154</b>	<b>375-395</b>	<b>81-95</b>	<b>290-298</b>

Pour les animaux débarqués sans tête (langoustes, une partie des crevettes), les tonnages effectivement débarqués réintègrent les poids de tête, suivant en cela la présentation habituelle des statistiques de pêche guyanaise et réunionnaise. De la même manière, nous avons aussi suivi la pratique guyanaise d'intégrer dans la production locale les achats de vivaneau aux ligneurs vénézuéliens travaillant dans la ZEE guyanaise.

Les productions de la petite pêche distinguent les chiffres officiels et des estimations faites par nos enquêteurs de ce qui est commercialisé par les pêcheurs non enrôlés, en croisant les estimations des Affaires Maritimes et celles des sources indépendantes de l'administration de tutelle du secteur. Ces estimations de la pêche informelle sont présentées sous forme de fourchettes pour tenir compte de leur incertitude.

Les productions de l'aquaculture sont des estimations faites par l'IFREMER. Les valeurs intègrent la valeur ajoutée de la transformation pour les crevettes de Guyane (usines et armement intégrés) et la pêche dans les ZEE des TAAF (transformation à bord), la valeur du produit brut n'étant pas déterminable sans entrer dans les comptabilités internes des entreprises. Les valeurs de la pêche artisanale sont des estimations faites par nos soins à partir d'une enquête locale sur les prix pratiqués, complétée des informations existantes sur les marges des revendeurs. En l'absence de criée, ces estimations de prix et de marge sont nécessairement approximatives.

Les quantités ont été arrondies à la dizaine de tonnes et les valeurs au million de F. On notera le niveau élevé des prix moyens de la pêche artisanale en Martinique et Guadeloupe (autour de 50 F/kg), aussi élevé sinon plus que les prix moyens qu'on peut relever dans les quelques poissonneries de ces îles. Cela tient au fait que cette pêche artisanale vend la majorité de sa production directement au consommateur, tandis que les poissonneries offrent en part notable du produit d'importation (en particulier de Guyane, du Vénézuéla et de métropole), moins cher que le produit local).

La production de l'ensemble pêche-aquaculture des DOM s'établit donc dans une fourchette de 21 000 à 22 000 tonnes pour l'année 1990, avec une valeur en première vente de 900 à 940 millions de F. Par rapport aux chiffres de l'administration, la prise en compte que nous avons retenue de la pêche informelle relève la valeur de la pêche artisanale de 20 % environ et la valeur totale du secteur de 10 % environ.

### 3.6.2. Répartition par produits

L'imprécision des statistiques, l'importance de la vente directe et le poids de la pêche informelle rendent toute répartition de la production par espèces extrêmement aléatoire, surtout pour les valeurs. Nous proposons dans le tableau VIII ci-dessous une tentative de répartition des tonnages par grandes catégories de produits. Sauf pour les produits de la pêche crevettière et langoustière, cette répartition est à prendre comme une simple indication, susceptible d'une marge d'erreur importante.

Tableau VIII : Répartition des débarquements par grandes catégories de produits (année 1990)

	Martinique	Guadeloupe	Réunion	Guyane
<b>Pêche</b>				
Poissons pélagiques	2000	6000	1100	500
Poissons démersaux	900	1900	800	3500
Crevettes	< 10	< 20	< 10	4000
Langouste	< 20	< 30	300	< 20
Autres invertébrés	< 20	< 50	< 20	< 20
<b>Aquaculture</b>				
Poissons	30	3	0	0
Macrobrachium	60	44	4	83
Tortues	0	0	45	0
<b>TOTAL</b>	≈ 3000	≈ 8000	≈ 2300	≈ 8100

Malgré l'imprécision des données, ce tableau sommaire met bien en évidence :

- dans les îles, une pêche à dominante pélagique, en Guyane une pêche essentiellement de fond,
- un poids important des crevettes en Guyane, des langoustes des terres australes à la Réunion,
- une aquaculture littorale dominée par la crevette d'eau douce *Macrobrachium rosenbergii* en Guyane, Guadeloupe et Martinique (avec pour cette dernière une nette émergence du tilapia rouge), et dominée à la Réunion par la production d'une unique ferme de tortues.

### 3.6.3. Analyse historique

L'analyse historique des productions de la pêche artisanale (chiffres officiels) des quatre DOM et des productions des autres pêches pour la Guyane et la Réunion, illustrée par les graphiques ci-après (fig. III et IV), met en évidence :

- une légère régression des tonnages de la pêche artisanale, largement dominée par la pêche guadeloupéenne,
- une assez bonne stabilité de la pêche industrielle guyanaise et une légère régression de la pêche industrielle réunionnaise.

Figure III : Evolution de la production de la pêche artisanale

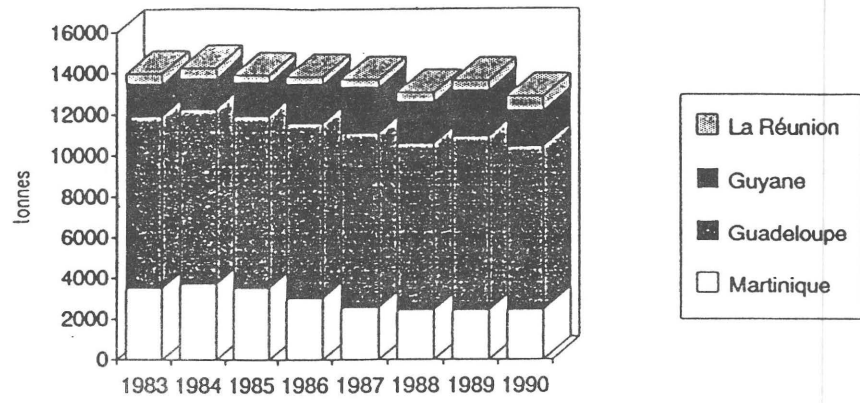
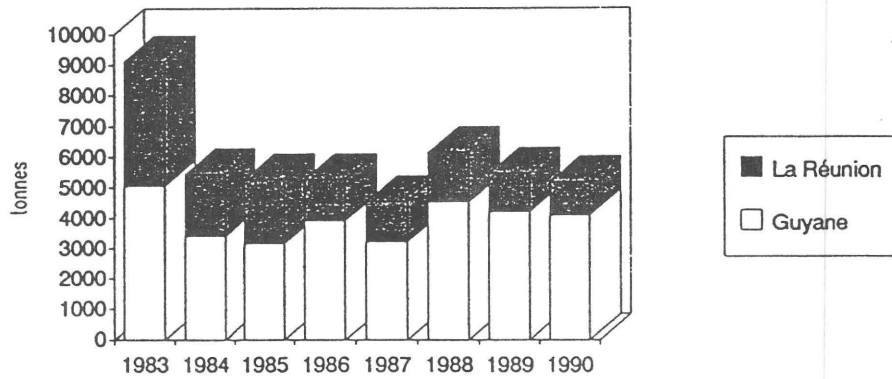


Figure IV : Autres pêches



## 4. Analyse de la filière

Nous avons cherché ici à identifier et évaluer les différents éléments de la filière pêche aquaculture (secteurs amont et aval), à évaluer les emplois correspondants, ainsi qu'à intégrer la valeur ajoutée de la transformation, les importations et les exportations dans la constitution d'un bilan économique de la filière au niveau des produits.

Nous avons dû renoncer à intégrer la valeur ajoutée des activités liées à la filière (services, construction navale, réparation, mareyage, etc.). Les éléments concernant ces activités sont trop imprécis aujourd'hui pour permettre d'arriver à une approximation quelque peu réaliste.

### 4.1. Le secteur amont de la filière (fournitures et services)

#### 4.1.1. Enseignement/Recherche

L'IFREMER dispose de laboratoires, avec de petits effectifs, en Guyane, Martinique (qui s'occupe également de la Guadeloupe) et à la Réunion. L'ORSTOM est également bien présent en Guyane mais une très faible proportion de ses chercheurs interviennent dans le secteur halieutique. Il existe aussi quelques spécialistes de l'halieutique dans les universités locales. Mais l'ensemble du secteur de la recherche reste plus ajusté au niveau d'activité actuel de la pêche et de l'aquaculture qu'à une volonté effective de valoriser les potentialités identifiées et perceptibles.

#### 4.1.2. Administration/Services

Les Affaires Maritimes gèrent l'activité et tentent de l'évaluer et de l'analyser, en se trouvant confrontées aux contraintes d'un important travail de gestion sociale et à une forte dispersion des lieux de débarquement, qui rend difficile tout contrôle de la production. En outre, dans ces régions, la polyvalence des actifs de la pêche rend délicat tout recensement effectif du nombre de pêcheurs, dont une bonne partie ne sont pas inscrits.

Il s'y ajoute des difficultés spécifiques dans certains secteurs comme la Guyane où, à la suite de la francisation rapide des crevettiers, les Affaires Maritimes locales, avec le même effectif, ont dû s'occuper en priorité de ces unités aux dépens de leur disponibilité pour la petite pêche.

Les organisations professionnelles sont encore assez neuves. La dispersion physique des pêcheurs dans de petits ports et leur mobilité sociale rendent difficile toute autre organisation que des regroupements géographiques plus ou moins spontanés. Là encore ce secteur est en pleine mutation et des tentatives sont effectuées pour tenter de structurer davantage la profession.

Le Crédit Maritime Mutuel possède des agences en Martinique, Guadeloupe et à la Réunion.

#### 4.1.3. Construction/Entretien

En Guyane, l'activité de construction navale est tout à fait informelle. Les constructeurs, généralement d'origine brésilienne, réalisent les tapouilles ou les canots créoles directement sur les quais de Cayenne ou sur les grèves. Les crevettiers sont importés des USA ou de France. A la Réunion, on recense cinq petits chantiers artisanaux spécialisés dans la construction de petites unités plastique. La plupart des navires de pêche côtière et de pêche au large sont importés de France. En Martinique et en Guadeloupe, il existe un nombre plus importants de petits chantiers spécialisés dans la construction de navires de petite pêche en bois ou en plastique, avec quelques perspectives d'exportation vers la Guyane. Quelques timides tentatives de développement de ces chantiers vers la construction de plus grandes unités sont en cours, mais resteront forcément limitées du fait du faible niveau de la demande. L'importation de navires dans ces deux DOM est limitée au 9-12 m pontés du "plan-pêche".

Les services de réparation et d'entretien naval sont à peu près satisfaisants quand il s'agit de petites unités équipées de moteurs hors-bord mais souffrent de lacunes quand il s'agit de l'entretien d'unités plus techniques. Ceci provient d'un manque de qualification des ouvriers et de difficultés dans l'approvisionnement en pièces détachées.

Du fait de sa position stratégique dans l'Océan Indien et de la flotte importante qui y transite, il existe à La Réunion des infrastructures et des moyens permettant la réparation de navires jusqu'à 65 m et 800 tonnes, mais non orientés vers la pêche.

#### 4.1.4. Bilan de l'emploi

Le tableau VIII ci-après résume la situation de l'emploi en équivalent plein temps dans la filière amont de la pêche dans les 4 DOM en 1990. Ces chiffres, extraits de données des Affaires Maritimes, des organismes consulaires locaux et des diverses entités concernées, sont bien entendu à regarder avec la plus grande prudence tant le recensement est imparfait dans ces régions et tant il peut exister d'importantes fluctuations saisonnières d'effectifs, notamment dans le secteur de la réparation et de l'entretien naval. Ils intègrent une estimation de l'effectif informel de la construction navale guyanaise.

Tableau VIII : L'emploi (équivalents plein temps) dans l'amont de la filière

	Martinique	Guadeloupe	Réunion	Guyane
Enseignement/recherche	56	9	20	12
Services	41	40	30	21
Construction/réparation	35	80	20	50
Total amont filière	132	129	70	83

Le total des emplois du secteur amont de la filière s'établit donc à 414, que nous situerons, compte tenu des incertitudes sur les estimations, dans une fourchette de 400 à 430 soit quelques 14 % de l'effectif des marins enrôlés et 6 % de l'effectif estimé des actifs totaux de la pêche.



## 4.2. Le secteur aval de la filière (commercialisation et transformation)

Il n'y a aucune criée dans la région, très peu de mareyeurs professionnels et très peu de transformation, hors la congélation des crustacés par les armements eux-mêmes en Guyane et à la Réunion et un peu de fumage traditionnel en Guyane.

### 4.2.1. Transformation

En dehors de la transformation de la crevette de Guyane (équivalent à 80 emplois à plein temps), le secteur de la transformation est encore peu développé, mais en croissance nette. Ainsi, on a vu apparaître au cours des 5 dernières années plusieurs nouvelles unités :

- une usine de fumage de filets de grands pélagiques de la pêche locale ou importés de Singapour, à la Réunion,
- une usine de fumage de poissons locaux entiers et en filet, aux Saintes (Guadeloupe),
- une usine de filetage et de fumage de poissons (grands pélagiques) à la Guadeloupe,
- une petite entreprise de fabrication de saucisses et pâtés de poisson, à la Réunion, sous l'impulsion des pêcheurs locaux,
- des entreprises de préparation des soupes et plats ethniques en petites quantités, pour la distribution en traiteur ou en congelé, en Guadeloupe et surtout en Martinique.

Il existe également des projets en voie de réalisation. Ainsi :

- A la Martinique, une usine de transformation des produits de la mer doit ouvrir au second trimestre 1992 pour du filetage de poisson-volant essentiellement mais aussi de balistes, daurades et thonidés.
- A la Guadeloupe, une société coopérative devrait aussi effectuer du fumage et du filetage de petits pélagiques.

Qu'il s'agisse de réalisations ou de projets, on peut souligner l'inégal développement de ce secteur dans les différents DOM. La Guyane représente un cas particulier : si le nombre des emplois est relativement important (une centaine), il correspond à la coexistence d'une activité informelle très artisanale (femmes de pêcheurs qui salent le poisson) et d'une autre plus moderne (congélation des crevettes), effectuée par les armateurs eux-mêmes. En comparaison, l'activité est très modeste dans les îles : moins de 25 emplois à la Réunion (si l'on ne tient pas compte des emplois créés dans l'artisanat d'écaillés de tortues) et une soixantaine d'emplois aux Antilles, dont les trois quarts à la Guadeloupe.

A la différence de la Guadeloupe et de la Guyane, le secteur de la transformation en Martinique est pratiquement indépendant de la pêche locale, se fournissant sur des marchés extérieurs, tandis que la Réunion se trouve en situation intermédiaire, avec une transformation se fournissant partie localement, partie à l'import.

### 4.2.2. La commercialisation

Comme indiqué en préambule de ce chapitre, le secteur de la commercialisation de la production de la petite pêche est encore assez peu développé dans les DOM. Il est à peu de chose près inexistant en Guyane (vente directe par les artisans et les armements, à l'exception de 3 poissonneries à Cayenne). Tandis qu'une part apparemment majoritaire de la production est prise en charge par des professionnels du mareyage en Martinique et à la Réunion.

La vente des produits de la pêche en poissonnerie ou dans les rayons spécialisés des grandes et moyennes surfaces est un phénomène encore récent. Bien souvent encore, le pêcheur ou sa famille vendent eux même la production à une clientèle déjà connue. Ceci est en particulier vrai pour les espèces à forte valeur commerciale.

A la Réunion comme en Guyane, les armements de pêche côtière ou de pêche au large assurent eux même la commercialisation des produits de leur pêche sans passer par des sociétés de négoce.

#### 4.2.3. Bilan de l'emploi dans l'aval de la filière (transformation, commercialisation)

Comme pour l'amont de la filière, les estimations du tableau IX ci-après, exprimées en équivalents d'emplois à plein temps, sont susceptibles d'une importante marge d'erreur. La rubrique "transformation" comprend l'emploi de la transformation des crevettes de Guyane. La rubrique "commercialisation" comprend les vendeuses professionnelles travaillant sur les points de débarquement et l'emploi des poissonneries.

Tableau IX : L'emploi (équivalents plein temps) dans l'aval de la filière

	Martinique	Guadeloupe	Réunion	Guyane
Commercialisation	80-100	100-120	100	70-75
Transformation	15-20	40-45	30-40	100
Total aval filière	95-100	140-165	130-140	170-175

Ainsi que le laissait présager l'analyse de la physionomie de l'aval de la filière dans les différents DOM, les secteurs de la commercialisation et de la transformation sont d'importances inégales en terme d'emploi suivant le département dans lequel on se trouve. La Guyane, où la pêche industrielle est plus développée qu'ailleurs, mobilise plus de main d'oeuvre pour la transformation de ses produits que pour la commercialisation. A l'inverse, en Martinique, la commercialisation du poisson mobilise autour de 5 fois plus de personnes que la transformation.

Au total, l'ensemble du secteur aval de la filière représente entre 535 et 580 emplois, soit un tiers de plus que le secteur amont.

#### 4.2.4. Valeur ajoutée de la transformation et de la commercialisation

Les principales activités de transformation (crevettes de Guyane, langoustes des TAAF) sont déjà intégrées dans les évaluations de valeur en première vente données au chapitre précédent.

La valeur ajoutée de la transformation à bord des langoustes n'est pas individualisable. Celle de la transformation à terme des crevettes peut être estimée entre 45 et 50 millions de F. La valeur ajoutée de la transformation à prendre en compte ici provient des petites unités d'implantation récente pour la transformation des produits de la petite pêche locale et de produits importés. Avec un risque d'erreur important, à partir des données collectées sur le chiffre d'affaires des entreprises et d'une évaluation du coût d'achat de la matière première nous estimons ici ces valeurs ajoutées autour de :

- 3 Millions de F en Martinique, y compris les plats cuisinés,

- 5 Millions de F en Guadeloupe,
- 4 Millions de F à la Réunion,
- 4 Millions de F en Guyane, y compris la découpe et le filetage du vivaneau des ligneurs vénézuéliens, mais hors transformation de la crevette, qui est intégrée dans l'activité des armements.

Soit autour de 16 millions de F de valeur ajoutée globale, dont autour de 10 millions de F à partir de matières premières locales (vivaneau de la ZEE guyanaise compris) et autour de 6 millions de F à partir de matières premières importées.

A partir des données disponibles sur la rémunération des vendeuses et l'activité des poissonneries de détail, avec là encore un risque d'erreur important, la valeur ajoutée de la commercialisation peut être estimée à :

- 2,5 millions de F en Martinique,
- 3 millions de F en Guadeloupe,
- 2,5 millions de F à La Réunion,
- 2 millions de F en Guyane.

#### 4.3. Les flux d'import-export

Les flux enregistrés par l'administration des douanes pour l'année 1990 que nous avons pu recueillir sont résumés dans le tableau X ci-après, avec malheureusement un nombre important d'interrogations subsistantes, qui empêchent d'établir des bilans.

Tableau X : Les flux import-export de produits de la mer

	Martinique	Guadeloupe	Réunion	Guyane
<b>Tonnages</b>				
Import frais, réfrigéré, congelé	2610	≈ 2000	1340	?
Import séché, fumé, salé	2130	≈ 1600	1460	?
Export congelé	0	10	≈ 400	4390
Export fumé	0	?	?	0
<b>Valeurs (millions de F)</b>				
Import frais, réfrigéré, congelé	≈ 40	≈ 40	?	?
Import séché, fumé, salé	?	≈ 60	?	?
Export frais et congelé	0	0	≈ 40	227
Export fumé	0	?	?	0

Ces bilans sont par contre en partie réalisés dans les séries historiques des graphiques ci-après (fig. V et VI), où les valeurs nulles n'impliquent pas nécessairement une absence de flux, mais parfois le manque d'une donnée.

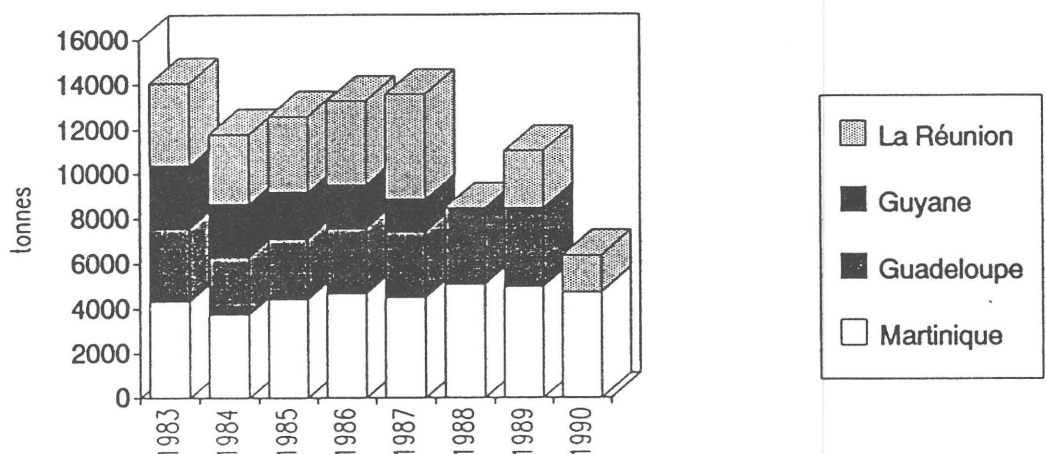


Malgré les inconnues subsistantes, il apparaît nettement que :

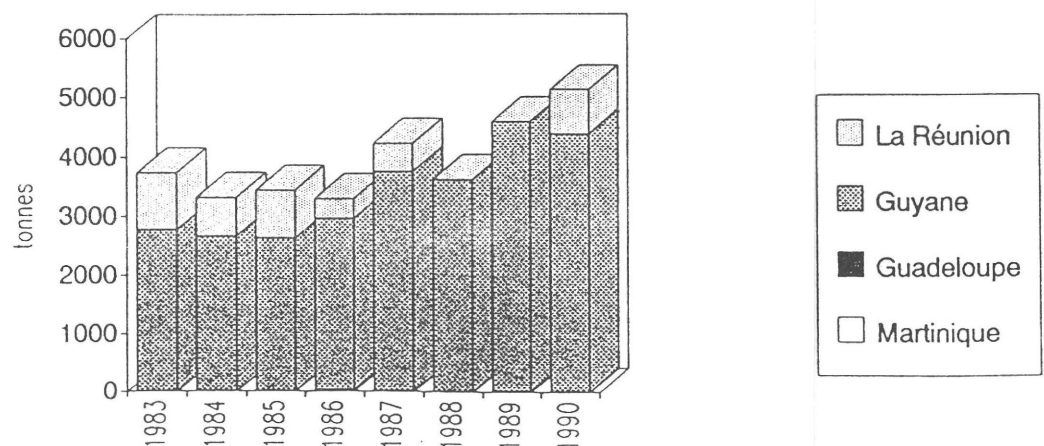
- les deux îles antillaises sont très fortement déficitaires en produits de la mer et quasi exclusivement exportatrices,
- la Réunion est fortement déficitaire, mais avec une composante d'exportation notable, provenant principalement de la pêche dans les ZEE des dépendances (TAAF),
- la Guyane est exportatrice importante et nettement excédentaire.

Cette situation s'accorde très logiquement avec les constatations que l'on peut faire en pratiquant des relevés de prix à la distribution : le poisson se vend en Guyane à des prix moyens 20 à 40 % inférieurs à ceux qui sont pratiqués dans les îles, où les prix sont égaux et parfois même supérieurs aux prix métropolitains.

**Figure V : IMPORTATION de produits de la mer (frais, réfrigérés, congelés)**



**Figure VI : EXPORTATION de produits de la mer (hors conserves)**



## CONCLUSION

La situation de la filière pêche dans les départements français d'Outre-Mer est très différente de la situation métropolitaine. Dans les îles, la frange littorale est exploitée au maximum de ses possibilités et il y a eu dans les deux décennies écoulées une réduction des captures et de l'effectif des pêcheurs professionnels. Mais on assiste depuis le milieu des années 80 à une tendance à l'établissement d'une situation d'équilibre en termes de production et d'emplois. La même évolution et le même équilibre sont valables pour la pêche crevettière en Guyane et la pêche langoustière à partir de la Réunion.

La notion de zone fortement dépendante de la pêche ne peut pas s'exprimer ici en termes de bassins d'emploi, mais en terme d'importance socio-économique d'une petite pêche, qui concerne une population littorale importante dans les îles, globalement assez pauvre, à forte proportion de pluri-actifs et de retraités. La frontière de cette petite pêche professionnelle avec la pêche-plaisance est très difficile à tracer. En Guyane, cette petite pêche est un moyen de pénétration du tissu économique pour les immigrants des pays limitrophes.

Les pêches établies de cette région n'exploitent qu'une part des ressources connues de la ZEE régionale, des ZEE d'autres terres françaises exploitables depuis la région (TAAF en particulier) et des eaux internationales périphériques. Cela s'entend essentiellement pour les ressources pélagiques autour des trois îles. Cela s'entend en termes de ressources pélagiques et benthiques pour la Guyane et, pour les terres australes.

Le problème qui se pose dans cette région n'est donc pas un problème de récession du secteur de la pêche, mais un problème de développement de l'exploitation de ressources pour partie nouvelles, pour partie encore entre des mains étrangères. Ce problème s'inscrit dans un contexte global de compétitivité par rapport aux pays pauvres environnants, en particulier pour la vente sur le marché de la CEE, dans le cadre de décisions de politique commerciale européenne vis à vis des PED environnants (abaissements éventuels de barrières douanières).

Respectant les termes de référence, nous avons rempli à la page suivante le tableau de synthèse (tableau XI) souhaité par la Commission, dans toute la mesure de l'information qu'il a été possible de collecter et d'établir, afin de permettre la comparaison avec les autres régions. Ce tableau prend en compte l'ensemble de chaque DOM comme une unique zone. Cette option se justifie :

- par la dispersion des activités de la petite pêche sur l'ensemble du littoral et l'absence de véritable bassin d'emploi lié à la pêche, même dans les cas particuliers des pêches industrielles basées aux ports du Larivot (Guyane) et de la Pointe des Galets (La Réunion), qui sont plus des pièces rapportées que des éléments constitutifs du tissu socio-économique des villes voisines ;

- par le fait qu'il n'y a pas lieu ici d'identifier à l'intérieur d'un DOM une zone d'emploi plus dépendante de la pêche qu'une autre, en vue de financements communautaires privilégiés, la situation géographique et économique globale des DOM leur donnant déjà accès dans leur ensemble à de tels financements, comme zones ultrapériphériques de la Communauté.

Il sera par contre essentiel d'entériner que les DOM se différencient nettement des régions littorales métropolitaines, en ce sens que la pêche n'est pas pour eux un secteur en récession mais une perspective de développement, sous réserve d'un soutien national et communautaire reconnaissant clairement :

- qu'après la régression sensible des effectifs de la petite pêche dans les îles au cours des décennies 70 et 80 (effets conjoints de la motorisation, de la réglementation et du

développement touristique), il y a eu maintenant stabilisation et amorce de rajeunissement de la profession ;

- que les activités de pêche industrielle existantes (Guyane, Réunion) sont arrivées autour de leur maximum et doivent plus être protégées de décisions communautaires favorisant la concurrence en provenance des PED voisins (comme la détaxe des produits des pays andins) qu'aidées à de nouveaux développements ;

- que les perspectives de l'aquaculture sont, dans l'état actuel des techniques et marchés, plus modestes qu'on avait imaginé au début des années 80 mais néanmoins non négligeables pour les besoins des marchés locaux ;

- qu'il y a beaucoup à faire en matière d'infrastructures, superstructures, techniques, connaissance des ressources et de leurs conditions d'exploitation.

Ces différents points étant reconnus, il est possible d'envisager pour ces DOM :

- une croissance sensible (quelques milliers de tonnes/an) de la pêche des poissons de fond en Guyane ;

- une croissance importante (plusieurs milliers à plus d'une dizaine de milliers de tonnes/an) des pêches pélagiques dans les ZEE des quatre DOM et peut être au delà de ces ZEE ;

- un développement modéré (quelques centaines de tonnes/an) de petites unités aquacoles (poissons, crevettes) pour les marchés locaux des îles ;

- un développement dynamique d'unités de transformation fabriquant des produits à forte valeur ajoutée (filets et tranches fumés, plats préparés exotiques) à partir de matière première locale et d'importation, produits qui sont indéniablement susceptibles d'exportation sur le marché de la Communauté métropolitaine ;

- et peut-être, à terme, mais c'est plus aléatoire, de parvenir à une francisation (européanisation ?) complète de l'exploitation de leur ZEE.

Au total, ceci peut représenter à moyen terme un objectif d'amener la balance commerciale des produits de la mer globalisée des quatre DOM à l'équilibre, en réduisant les déficits des îles et en augmentant l'excédent de la Guyane.

Un tel objectif, susceptible de créer au moins un millier d'emplois nouveaux, justifierait que la place et le poids des DOM dans la pêche française soient plus rigoureusement pris en compte qu'ils ne le sont qu'aujourd'hui dans les documents nationaux et européens du secteur de la pêche. Cela pourrait aussi éventuellement justifier une mobilisation des compétences disponibles pour l'élaboration d'un programme de développement de la filière pêche-aquaculture spécifique aux DOM, bien adapté à leurs particularités, qui serait intégré à la Politique Commune des Pêches, à côté des programmes de reconversion des zones fortement dépendantes de la pêche de la Communauté métropolitaine.

Tableau XI : TABLEAU DE SYNTHÈSE

Zone	Caractéristiques générales de la zone				Emplois dans la filière pêche-aquaculture				Valeur ajoutée de la pêche et valeur ajoutée de la transformation			Dépendance relative				
	Population totale	Population active	Emplois	PIB		Pêcheurs (3)	Aquaculteurs (3)	Amont et aval (3)	Total	Première vente (1) (4)	Mareyage, transformation, distribution (1)	Total (1) (5)	En termes d'emplois (%)		En termes économiques (%)	
				Total (1)	Par habitant (2)								e	f1	f2	g = e + f
a	b	c	d = c/a	e	f1	f2	g = e + f	h	i	j = h + i	e/b	g/b	h/c	j/c		
Martinique	360 000	165 000	122 000	2 700	7 500	2 000	70	210	2 280	16,4	0,8	17,2	1,6 %	1,9 %	0,6 %	0,6 %
Guadeloupe	387 000	118 000	81 000	2 000	5 170	2 700	35	250	3 005	40,4	1,1	41,5	3,3 %	3,7 %	2,0 %	2,1 %
Réunion	600 000	148 000	93 000	3 570	5 950	800	30	180	1 010	8,9	0,9	9,8	0,9 %	1,1 %	0,2 %	0,3 %
Guyane	115 000	49 000	42 000	570	4 960	650	50	200	900	26,0	7,6	33,6	1,5 %	2,1 %	4,6 %	5,9 %
Total ou Moyenne	1 462 000	480 000	338 000	8 840	6 046	6 150	185	840	7 195	91,7	10,4	102	1,8 %	2,1 %	1,0 %	1,2 %

(1) En millions d'écus (7 FF = 1 écu)

(2) En écus

(3) Estimation en équivalents plein temps, officiels et informels

(4) La valeur ajoutée est estimée en moyenne à 75 % de la valeur en première vente. Elle intègre la valeur ajoutée de la transformation à bord des langoustes des terres australes qui n'est pas identifiable.

(5) La valeur ajoutée des fournitures et services des secteurs amont et aval de la filière, qui n'a pas pu être évaluée avec un minimum de précision, n'est pas intégrée dans ce total. Sa prise en compte ne devrait pas accroître la valeur ajoutée totale de plus de 5 à 6 millions d'écus.

